

Département de la Drôme

MAIRIE

A L I X A N

Téléphone 04 75 47 02 62

Télécopie 04 75 47 09 88

E-mail : mairie.alixan@wanadoo.fr



(26300)

30375/1-4
agence
de l'eau

rhône méditerranée & corse

2-4, allée de Lodz

69363 LYON Cedex 07

Tél. 04 72 71 26 00 - Fax 04 72 71 26 01



SCHEMA GENERAL D'ASSAINISSEMENT

PHASE1 :

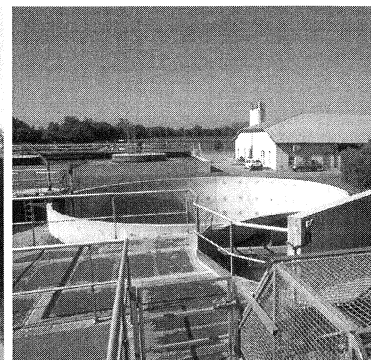
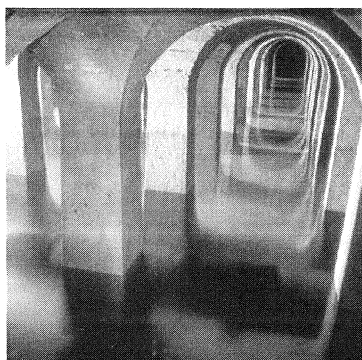
ANALYSE DE L'EXISTANT

RO 00647

Version 2

Agence de ROMANS
Allée Pascal - B.P. 304
26107 ROMANS Cedex

Tél : 04.75.72.38.00 - Fax : 04.75.05.18.15



SCHEMA GENERAL D'ASSAINISSEMENT

PHASE1 : ANALYSE DE L'EXISTANT

Date	Février 2006
N°de version	2
Référence Affaire	RO 00647
Rédacteur	François VASTEL / Vincent FONTAINE
Vérificateur	Vincent FONTAINE

SOMMAIRE

1 INTRODUCTION.....	4
2 PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE	6
2.1 Situation administrative et géographique.....	6
2.2 Démographie et habitat	8
2.2.1 Démographie.....	8
2.2.2 Habitat.....	9
2.2.3 Capacité d'accueil.....	9
2.3 Activités humaines	9
2.3.1 Activité industrielle et artisanale.....	9
2.3.2 Activité agricole	10
2.3.3 Autres activités.....	10
2.4 Pluviométrie	10
2.5 Géologie et hydrogéologie.....	11
2.5.1 Géologie	11
2.5.2 Hydrogéologie	11
2.6 Cours d'eau.....	12
2.7 Zones particulières	13
2.7.1 Zones à risques inondation	13
2.7.2 Patrimoine naturel et paysager inventorié.....	15
2.7.3 S.D.A.G.E	15
2.7.4 Captages d'eau potable.....	16
2.8 Consommations en eau potable.....	17
2.8.1 Données générales.....	17
2.8.2 Analyse des consommations.....	17
2.8.3 Taux de raccordement au réseau d'assainissement collectif	17
2.8.4 Taux de prise en charge par l'assainissement non collectif	17
2.8.5 Consommation domestique moyenne.....	17
2.9 Répartition des volumes : assainissement collectif – assainissement non collectif	18
2.9.1 Assainissement collectif.....	18
2.9.2 L'assainissement non-collectif.....	18
3 SITUATION DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL	19
3.1 Assainissement collectif	19
3.1.1 Préambule.....	19
3.1.2 Les réseaux de collecte	20
3.1.3 Système de traitement.....	23
3.1.4 Flux gérés par l'assainissement collectif en novembre 2002.....	24
3.1.5 Hiérarchisation des anomalies et programme de réhabilitation.....	25
3.2 Assainissement non-collectif.....	27
3.2.1 Préambule.....	27
3.2.2 Analyse statistique.....	28
4 CONCLUSION.....	31

1

INTRODUCTION

La commune d'ALIXAN a engagé en 2002 la transformation du POS en PLU, la réflexion sur la définition et le tracé des zones du PLU doit prochainement aboutir ; la commune souhaite disposer parallèlement de l'étude de zonage et de programmation de l'assainissement.

Cette réflexion est menée sur la base de l'élaboration du Schéma Général d'Assainissement (S.G.A.) qui permettra d'aboutir, au final, au document de zonage « Assainissement collectif / Assainissement non collectif » du territoire communal.

La notion de zonage est définie par l'Article 35 de la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et son décret d'application n°94-469 du 3 Juin 1994 (Articles 2, 3 et 4).

Il s'agit de traduire les solutions retenues pour l'assainissement en zonage cartographique faisant apparaître les choix techniques ainsi qu'un échancier de mise en œuvre de la politique communale d'assainissement.

Le terme « Assainissement » inclut ici l'assainissement collectif (ou semi collectif) et l'assainissement autonome, ainsi que les problèmes liés à l'évacuation des eaux pluviales.

Cette étude est menée par le Bureau d'Etudes SAUNIER ENVIRONNEMENT, Agence de ROMANS, pour le compte de la commune d'ALIXAN, Maître d'Ouvrage.

Le Schéma Général d'Assainissement repose sur les principes suivants :

- raisonner sur l'ensemble du système d'assainissement dans son contexte local (assainissement collectif et assainissement non collectif¹) ;

¹ l'assainissement non collectif englobe, sous un vocable nouveau, l'assainissement autonome (ou encore assainissement individuel) ; il s'agit, en opposition à l'assainissement collectif, des systèmes d'assainissement non raccordés à un réseau public d'assainissement.

- effectuer un diagnostic de performance des installations d'assainissement existantes ;
- étudier le sol en tant qu'outil d'épuration potentiel, en établissant la carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome ;
- faire appel aux diverses solutions techniques envisageables (assainissement collectif, non collectif) en analysant les différents scénarios et leur incidence financière ;
- définir le zonage de la commune : zones d'assainissement collectif, zones d'assainissement non collectif, zones sensibles au ruissellement.

Le déroulement général de l'étude est le suivant :

- **Phase 1 :** Analyse de l'existant / Acquisition des connaissances ;
- **Phase 2 :** Etude des solutions « Assainissement autonome » ;
- **Phase 3 :** Etude des solutions « Assainissement collectif » ;
- **Phase 4 :** Synthèse et programmation des travaux ;
Proposition du Schéma Général d'Assainissement / Zonage.

Le présent rapport constitue la phase 1 « Analyse de l'existant » dont l'objectif est de situer le contexte de l'étude en intégrant les contraintes naturelles et d'habitat, et d'analyser la configuration du système d'assainissement existant afin d'optimiser les investigations à mener dans la suite de l'étude.

PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

2.1 Situation administrative et géographique

La commune d'ALIXAN est située au Nord du département de la Drôme à proximité de la vallée du Rhône, dans la plaine de VALENCE.

La commune est rattachée, administrativement, au canton de BOURG DE PEAGE, ville voisine.

Le territoire communal s'étend sur 2850 ha.

L'altitude varie peu (entre 165 et 215 m d'altitude), les pentes sont faibles et orientées selon deux axes, l'un Sud-Est/Nord Ouest (topographie locale), et l'autre Nord-Est/Sud-Ouest (écoulement du Rhône).

La commune est implantée au cœur du bassin d'emploi de VALENCE.

Outre la déviation de VALENCE, reliant les autoroutes A7 et A49, les principaux axes routiers de la commune sont des routes départementales. Voir Carte de situation : Figure 2-a, ci-après.

Les communes limitrophes à ALIXAN sont :

- au Nord : BOURG DE PEAGE ;
- au Sud : MONTELIER ;
- à l'Est : BESAYES ;
- à l'Ouest : ST MARCEL LES VALENCE.

Figure 1 : Carte de Situation (extrait carte IGN)



2.2 Démographie et habitat

Le tableau 1, ci-après, présente l'évolution de la démographie et de la construction sur le territoire communal.

Variation de population sur les derniers recensements (population sans doubles comptes) :			
Année du recensement	1982	1990	1999
Nombre d'habitants	1335	1703	2080
Variation de population (en %)		27,6%	22,1%

Caractéristiques des résidences (INSEE 1999)	
Nombre de résidences principales	743
Nombre de résidences secondaires	26
Logements vacants	48
Logements occasionnels	2
Total	819

Date de construction des habitations (INSEE 1999)		
Année	Nbre	%
avant 1949	301	37%
1949 - 1974	107	13%
1975 - 1981	87	11%
1982 - 1989	163	20%
1990 ou après	161	20%
	819	100%

Tableau 1 : Evolution de la démographie et de la construction à ALIXAN

2.2.1 Démographie

Au recensement INSEE de 1999 la population (sans double compte) était de 2080 habitants ; aujourd'hui, d'après le recensement établi par la mairie début 2006, la population atteint 2184 habitants.

Cette population est en constante évolution sur les deux derniers recensements, aux alentours de + 22 %. Cela s'explique principalement par la situation de proximité avec VALENCE ville préfecture et la vallée du Rhône, avec l'agglomération de ROMANS et la gare TGV de ROVALTAIN qui confèrent à la commune d'ALIXAN des atouts urbains et économiques ; ainsi la population croît régulièrement et les taux de construction sont élevés.

2.2.2 Habitat

La commune d'ALIXAN compte à ce jour (février 2006) 801 résidences principales et 20 résidences secondaires dans lesquelles sont répartis les 2184 habitants. La taille moyenne des ménages est donc estimée à 2,7 personnes. Le flux de pollution est considéré comme quasi-constant toute l'année.

L'habitat est uniformément réparti entre les habitations anciennes et nouvelles puisque 50% des résidences ont été construites avant 1975, et 50 % après cette date, avec une augmentation notable pour les années 1982-1989 (20 %) et après 1990 (20 %).

L'habitat est principalement implanté au niveau du village et du hameau des Soubredieux. En périphérie, l'habitat est diffus, rattaché à des hameaux de petites tailles (hameaux des Chambres, Blancs, Peyres et des Faures).

2.2.3 Capacité d'accueil

La commune compte deux hôtels :

- L'Hôtel France au centre du village (une vingtaine de chambres) relié au réseau collectif
- L'Hôtel Alpes Provence en bordure de la N532, en assainissement autonome.

A noter également la présence de deux discothèques en bordure de la N532 :

- La Rivieira (restaurant-discothèque), d'une capacité maximum d'accueil de 660 personnes, et assaini de manière autonome (*voir catalogue ANC en annexe 3*)
- Le Manège, également en assainissement autonome

2.3 Activités humaines

Ce paragraphe a pour objectif de recenser les structures existantes dont l'activité pourrait avoir une influence sur l'assainissement collectif ou non collectif : débit du rejet important ou particularité de la nature du rejet.

2.3.1 Activité industrielle et artisanale

La commune d'ALIXAN compte une soixantaine d'entreprises commerciales et artisanales.

Ces entreprises couvrent des secteurs d'activités très variés (fabrication diverses, commerces, services, transport, mécanique, ...).

L'ensemble de ces établissements est raccordé au réseau d'assainissement collectif.

Aucune industrie n'est recensée sur le territoire.

2.3.2 Activité agricole

L'activité agricole est encore assez présente sur la commune. On recense une soixantaine d'exploitations agricoles. Les principales activités sont la culture de céréales et d'oléagineux et l'arboriculture.

2.3.3 Autres activités

Outre les structures communales classiques (mairie, salles des fêtes,...), nous comptons une école publique (maternelle et primaire) accueillant environ 260 élèves.

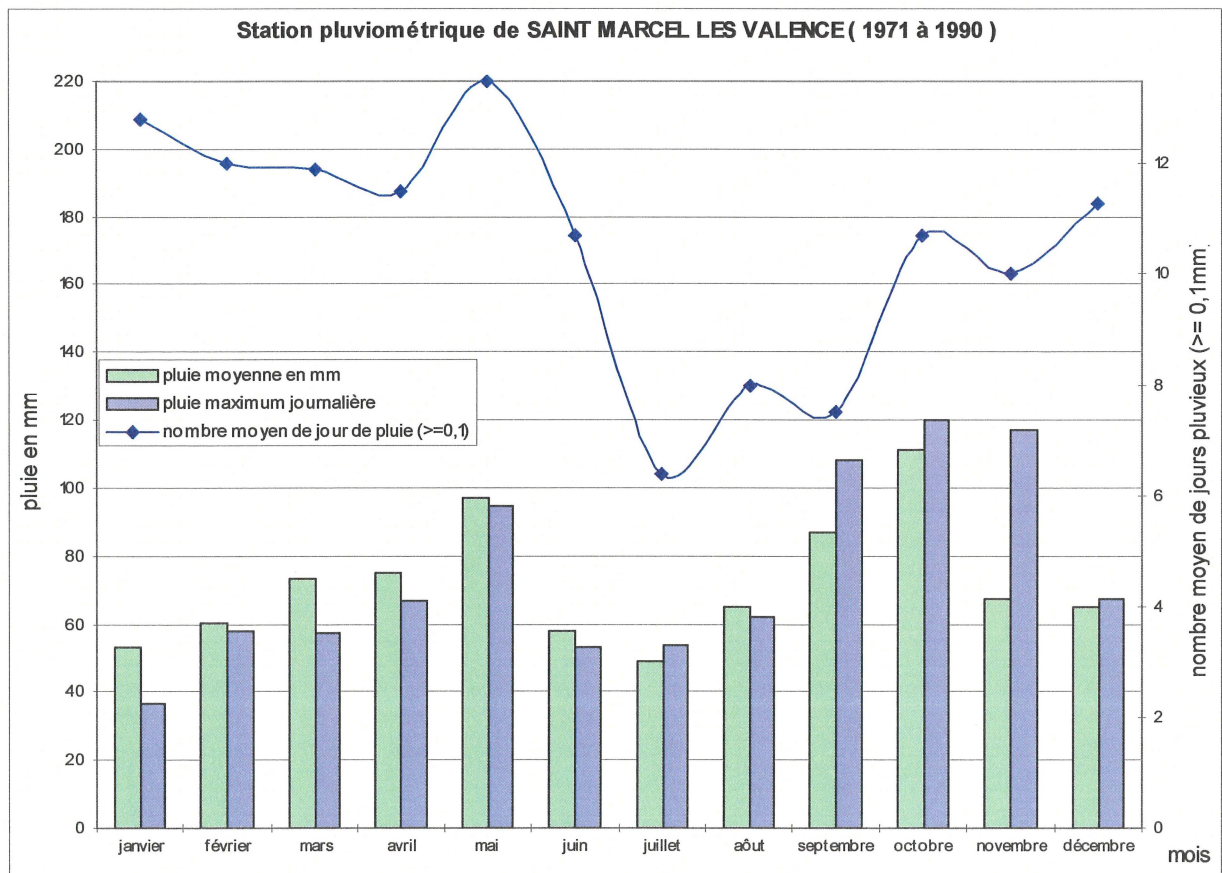
2.4 Pluviométrie

Nous avons pris, pour référence, la station météorologique située sur la commune de SAINT MARCEL LES VALENCE.

Les données sur les précipitations annuelles (861,9 mm) se situent dans la moyenne départementale.

La figure 2-b, ci-après, présente les caractéristiques climatologiques enregistrées par METEO FRANCE sur la station.

Figure 2 : Données Météo France 1971 à 1990 Pluviométrie à SAINT MARCEL LES VALENCE



Le régime pluviométrique est caractérisé par une période de fortes précipitations au mois de Septembre et Octobre ainsi qu'au mois de Mai.

Pendant les mois hivernaux, les précipitations sont régulières, avec un minima pour le mois de Janvier (en moyenne 53,4 mm).

En période estivale, le minima se situe au mois de juillet (en moyenne 48,8 mm). Géologie et hydrogéologie

2.5 Géologie et hydrogéologie

2.5.1 Géologie

Pour les formations géologiques, il convient de se reporter à la carte au 1/50 000^{ème} du BRGM- Feuille de VALENCE.

D'un point de vue géologique, la commune est située à l'extrémité Nord de la terrasse alluviale de SAINT-MARCEL-Lès-VALENCE, qui fait partie de la vaste plaine du complexe Rhône-Isère, où s'étendent des surfaces régulières de faibles altitudes (120 à 180 m).

Les terrains sont généralement des alluvions fluviatiles, mais peuvent être aussi torrentiels et de piedmont (cailloutis calcaires). Il s'agit de terrains perméables, composés de graves et galets dans une matrice argileuse à sableuse. Cette formation est généralement recouverte de limons et de loess argileux de perméabilité moyenne.

Le soubassement de ces alluvions est constitué soit par la molasse du Miocène, perméable, soit par les argiles du Pliocène, imperméables.

L'aptitude des sols à l'assainissement autonome est généralement moyenne dans les couches superficielles des sols (argiles plus ou moins perméables, sol fersiallitique), mais bonne en profondeur (alluvions).

2.5.2 Hydrogéologie

Les alluvions de SAINT MARCEL et les cailloutis calcaires d'ALIXAN contiennent une nappe aquifère perchée très puissante et de grand débit. La perméabilité des alluvions est généralement élevée (2.10^{-2} à 9.10^{-3} m/s en moyenne), celle des cailloutis calcaires est moyenne (5.10^{-4} m/s). La puissance de l'aquifère varie de 5 à 10 mètres au maximum.

La nappe est d'ailleurs sollicitée sur le captage « des petits Eynards ».

2.6 Cours d'eau

Le réseau hydrographique communal est assez développé et principalement composé de :

- **Le Ruisseau de La « Barberolle » :**

Situé au Sud du village, il traverse le territoire communal d'EST en OUEST sur plusieurs kilomètres. Il prend sa source au Sud-Ouest de la commune de BARBIERES et se jette dans le Rhône au niveau de BOURG LES VALENCE.

L'objectif de qualité de l'eau est différent en amont et en aval d'ALIXAN :


- Amont d'ALIXAN : Objectif 1B (eau d'assez bonne qualité) ;
- Aval d'ALIXAN : Objectif 2 (eau de mauvaise qualité).

La fiche SEQ-EAU du bassin Rhône-Méditerranée-Corse, mentionne la présence de pesticides dans ce cours d'eau. Il est d'ailleurs demandé au contrat de rivière Véore-Barberolle (agréé en mars 2005) de porter en avant comme priorité les actions de réduction des pollutions diffuses agricoles, notamment les phytosanitaires, en lien avec la cellule régionale d'Observation et de prévention des pollutions par pesticides (CROPP) afin de valoriser l'expérience pour l'ensemble du bassin.

A noter également, que l'arrêté préfectorale n°1908 de mai 2000 précise qu' :

- « en période de temps sec, aucun rejet d'eaux résiduaire issues des dispositifs de collecte ou traitement n'est admis dans la Véore, la Barberolle et leurs affluents en dehors d'évènements exceptionnels.
- en période pluvieuse, les eaux pluviales des réseaux unitaires consécutives à une pluie uniforme de 10 mm seront transportées et traitées dans le système d'assainissement des eaux usées. »

Les débits de la Barberolle sont enregistrés depuis 1979 au Pont des Ducs à Barbières et résumés dans une fiche de synthèse de la Banque HYDRO :

Réseau des données sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée-Corse		DEBIT DES COURS D'EAU (Fiche provisoire) Données extraites de la Banque HYDRO le 18/03/2003											
La Barberolle à Barbières [Pont des Ducs]													
code station : V4015030	bassin versant : 9.600 km2	producteur : DIREN Rhône-Alpes											
statut : station avec signification hydrologique		finalité : hydrométrie générale											
commune : 26023	altitude : 429.000 m	x : 821690	y : 1998450										
DONNEES HYDROLOGIQUES DE SYNTHESE (1979 - 2003)													
calculées le : 10/03/2003		intervalle de confiance : 95 %											
			données extraites de la Banque HYDRO le 18/03/2003 										
Écoulements mensuels (Naturels) calculés sur 25 ans													
	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Débits (m3/s)	0.168	0.145	0.192	0.258	0.246	0.142	0.076	0.040	0.057	0.135	0.182	0.165	0.150
Qsp (l/s/km2)	17.5	15.1	20.0	26.9	25.7	14.8	7.9	4.2	5.9	14.0	19.0	17.2	15.7
Lame d'eau (mm)	46	37	53	69	68	38	21	11	15	37	49	46	495

Modules interannuels (loi de GALTON - septembre à août) calculés sur 25 ans

	Quinquennale sèche	Médiane	Quinquennale humide	Module
Débits (m3/s)	0.100[0.083;0.120]	0.150[0.110;0.220]	0.180[0.150;0.220]	0.150[0.128;0.177]

Basses eaux (loi de GALTON - janvier à décembre) calculés sur 25 ans

	Médiane	Quinquennale sèche	Moyenne	Ecart type
VCN3 (m3/s)	0.011[0.007;0.017]	0.005[0.003;0.008]	0.016	0.012
VCN10 (m3/s)	0.014[0.009;0.020]	0.007[0.004;0.010]	0.019	0.013
QMNA (m3/s)	0.024[0.018;0.033]	0.014[0.009;0.019]	0.029	0.017

Crues (loi de GUMBEL - septembre à août) calculés sur 21 ans

	X0	Gradex	Biennale	Quinquennale	Décennale	Vicennale	Cinquantennale
QJ (m3/s)	1.230	0.763	1.500[1.200;2.000]	2.400[2.000;3.300]	2.900[2.400;4.200]	3.500[2.900;5.100]	4.200[3.400;6.300]
QIX (m3/s)	3.660	3.140	4.800[3.500;6.600]	8.400[6.700;12.000]	11.000[8.700;16.000]	13.000[10.000;19.000]	16.000[13.000;24.000]

Maximums connus (par la banque HYDRO)

Hauteur maximale instantanées (cm)	118	18/05/1994	19:26
Débit instantané maximal (m3/s)	19.000	06/06/2002	16:00
Débit journalier maximal (m3/s)	4.940	01/06/1995	

Débits classés calculés sur 8631 jours

	0.99	0.98	0.95	0.90	0.80	0.70	0.60	0.50	0.40	0.30	0.20	0.10	0.05	0.02	0.01
Débits (m3/s)	0.963	0.649	0.417	0.302	0.210	0.166	0.134	0.101	0.077	0.054	0.034	0.019	0.013	0.008	0.005

Tableau 2 : Fiche de synthèse BANQUE HYDRO de la Barberolle à Barbières

- **Le Canal d'irrigation de la Bourne :**

Ce canal, situé à l'EST du village, traverse la commune du Nord au Sud.

- **Petits ruisseaux secondaires**

On dénombre par ailleurs plusieurs cours d'eau temporaires qui traversent la commune d'Est en Ouest ; le ruisseau des Pins, le ruisseau de Ferrailon (=ruisseau de l'Eygalar), le ruisseau des Moulins, le ruisseau des Rabates...

2.7 Zones particulières

2.7.1 Zones à risques inondation

2.7.1.1 Crues de la Barberolle

La commune est concernée par les crues du ruisseau de la Barberolle. Des arrêtés de catastrophes naturelles type « inondations et coulées de boue » ont été émis en 1983-1993-1994-2000-2002-2003.

Suite à ces événements, un syndicat intercommunal d'aménagement de la Barberolle, dont les missions concernent l'aménagement et l'entretien du cours d'eau, a été créé et une étude hydraulique a été réalisée en 2002 en vue de gérer ces crues.

La zone à risque d'inondations a été également définie le long de son parcours sur la commune d'ALIXAN et reportée sur la carte ci-dessous :

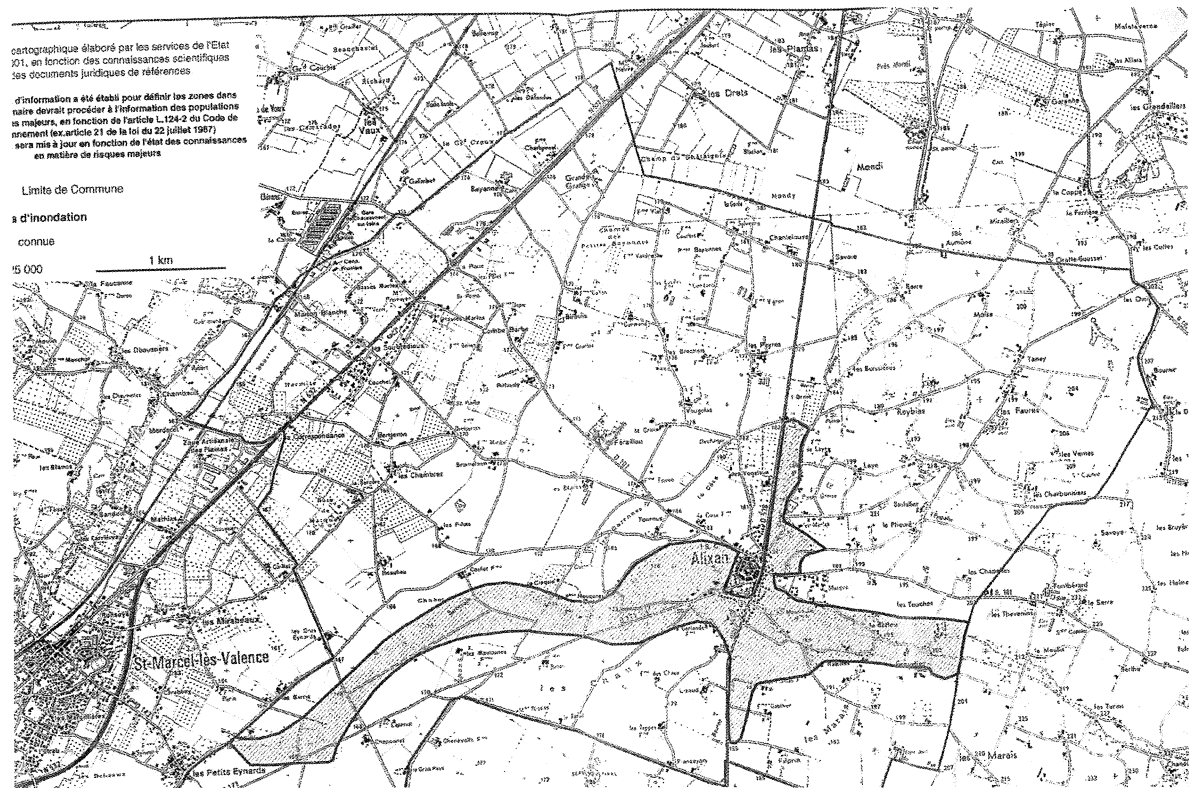


Figure 3 – Cartographie de l'aléa inondation de la Barberolle

2.7.1.2 Débordement de l'Eygalar

L'Eygalar, petit ruisseau qui longe le lotissement de la Tuilière avant de passer en siphon sous le canal de la Bourne au nord du bourg, menace de débordement lors des forts événements pluvieux. Les témoignages des habitants (notamment du maire) précisent en effet que lors des crues, le ruisseau déborde en amont du siphon et se déverse dans le canal de la Bourne : grâce au déversement des eaux dans le canal, les habitations proches de la zone n'ont subi aucun dégât important jusqu'à maintenant.

Toutefois, une étude hydraulique va être menée prochainement (été 2006) afin de connaître l'aléa inondation le long du parcours de l'Eygalar ainsi que les impacts en terme de ruissellement d'une éventuelle extension du lotissement la Tuilière - Coussaud.

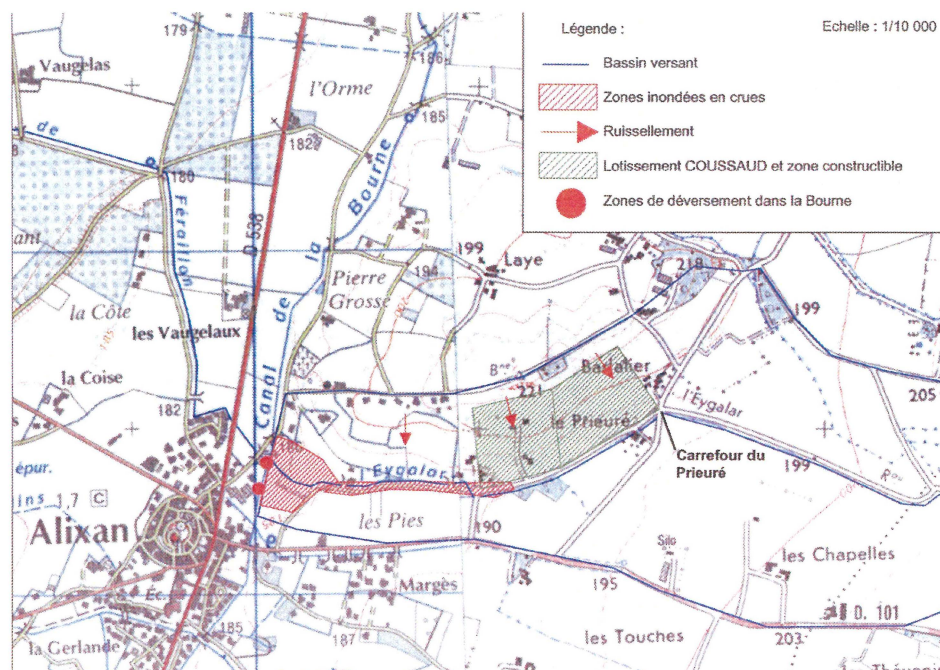


Figure 4 – Carte d'aléa inondation sur le ruisseau de l'Eygalar (établie en vue de consulter les bureaux d'études pour réaliser une étude hydraulique plus précise)

2.7.2 Patrimoine naturel et paysager inventorié

On ne recense aucune ZNIEFF, NATURA 2000, ZICO, zones humides sur la commune.

2.7.3 S.D.A.G.E

ALIXAN s'inscrit dans le territoire « Vallée du Rhône » des commissions géographiques du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée Corse.

Le secteur d'ALIXAN est mentionné dans les cartes d'objectifs et de priorités du S.D.A.G.E. (couloir rhodanien) ; nous avons relevé les points en lien avec le thème de l'assainissement :

- Nappes particulièrement atteintes par la pollution azotée (zones vulnérables) ;
- Les grands ouvrages hydrauliques, canal de la Bourne ;
- Milieux aquatiques remarquables à forte valeur patrimoniale ;

La commune est inscrite en zones vulnérables aux nitrates définies par l'arrêté préfectoral du 31/12/2002 touchant à la Vallée du Rhône, à la plaine de VALENCE et de MONTELIMAR.

2.7.4 Captages d'eau potable

Le captage des « Petits Eynards » se situe à l'Ouest de la commune d'ALIXAN. Ce forage est exploité par le Syndicat des Eaux de la Plaine de Valence et dispose de périmètres de protection.

On note cependant que le périmètre de protection rapproché déborde sur les communes de SAINT MARCEL LES VALENCE et VALENCE.

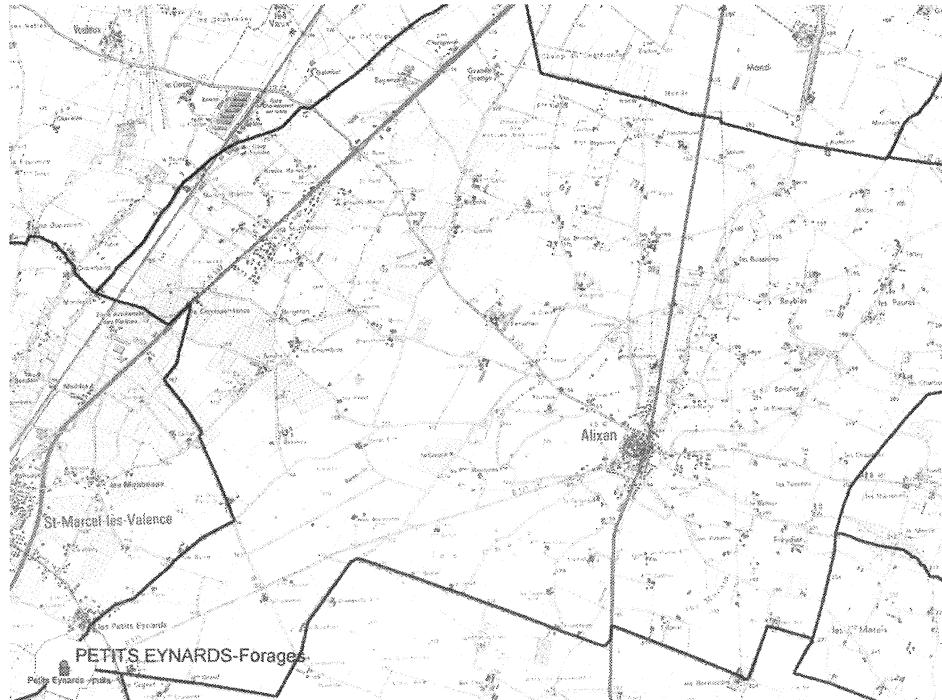


Fig. 2-a : captage d'eau potable « des petits Eynards »

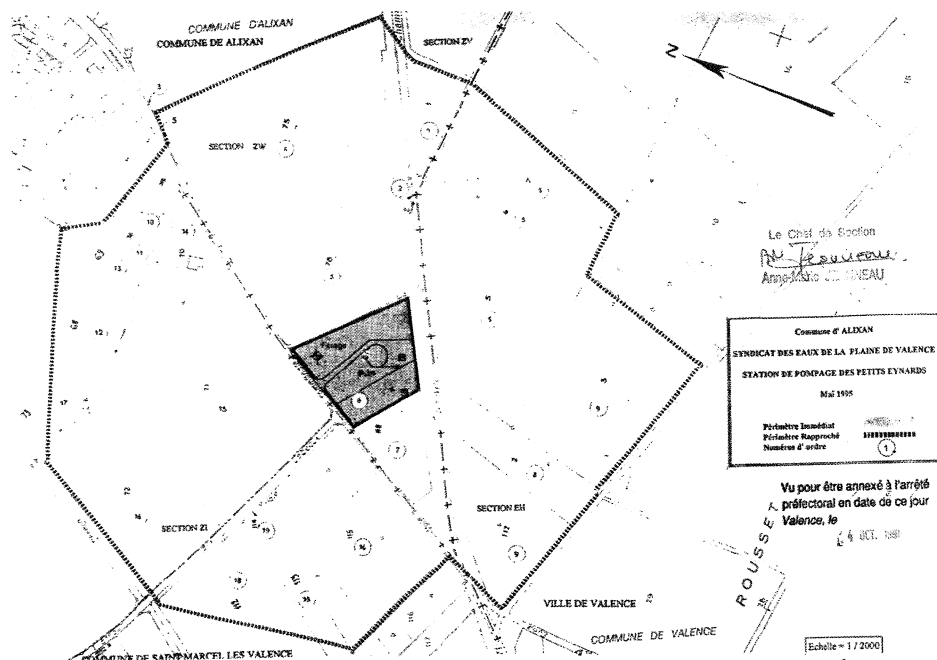


Fig. 2-b : périmètres de protection du captage des petits Eynards

2.8 Consommations en eau potable

2.8.1 Données générales

La commune d'ALIXAN adhère au syndicat intercommunal des eaux de la plaine de VALENCE.

L'approche des consommations en eau potable a été réalisée à partir des relevés de l'année 2004, tenus à notre disposition par le syndicat Intercommunal.

Cette approche quantitative des consommations d'eau potable nous permet d'estimer les volumes d'eau à attendre sur le réseau d'assainissement et de vérifier le mode de fonctionnement du réseau (débit théorique de rejet, présence de volume important de type « gros consommateurs »...).

2.8.2 Analyse des consommations

Les résultats en quelques chiffres de 2004 :

- Nombre d'abonnés au réseau d'eau potable : 921 abonnés ;
- Volumes annuels d'eau potable facturés : 127 876 m³ ;
- Nombre d'abonnés assainis : 558 abonnés ;
- Nombre d'abonnés non-assainis : 363 abonnés ;
- Volumes annuels d'eau potable facturés aux abonnés assainis : 57 222 m³ ;

2.8.3 Taux de raccordement au réseau d'assainissement collectif

Sur la commune d'ALIXAN, le taux de raccordement² théorique au réseau est estimé à 60 %.

2.8.4 Taux de prise en charge par l'assainissement non collectif

Les taux correspondants sont déduits de ceux évoqués précédemment, soit 40%.

2.8.5 Consommation domestique moyenne

Nous pouvons estimer le ratio hydrique moyen consommé par un habitant d'ALIXAN (sur la base de 2184 habitants permanents) :

$$\frac{(127876 \text{ m}^3)}{2184 \text{ habitants}} / 365 \text{ jours/an} = 160 \text{ litres/jour/habitant}$$

Cette valeur est cohérente avec le ratio théorique classiquement retenu par expérience (150 litres/jour/habitant).

² nombre d'abonnés assainis » / « nombre d'abonnés A.E.P

2.9 Répartition des volumes : assainissement collectif – assainissement non collectif

2.9.1 Assainissement collectif

Le volume AEP relevant du mode d'assainissement collectif est estimé à 57 222 m³/an pour 558 branchements par le Syndicat Intercommunal. Sur la base d'un effectif moyen de 2.37 personnes³ par abonnement à l'eau potable, la population théoriquement raccordée à l'égout communal s'élèverait à 1 325 Equivalent Habitants.

Sur la base d'un taux de restitution de 90% du volume d'eau potable au réseau d'assainissement, nous estimons le volume moyen journalier d'eau usée à 141m³/jour.

FLUX COLLECTIF THEORIQUE : 141 m³/jour et 1325 EH

2.9.2 L'assainissement non-collectif

Le volume AEP relevant du mode d'assainissement non collectif est estimé à 70 654 m³/an pour 363 foyers. Sur la base d'un effectif moyen de 2.37 personnes par abonné à l'eau potable, la population théoriquement assainie en mode non-collectif s'élèverait à 910 Equivalent Habitants.

Sur la base d'un taux de restitution de 90% du volume d'eau potable au réseau d'assainissement, nous estimons le volume moyen journalier d'eau usée à 174 m³/jour en direction des dispositifs d'assainissement individuel.

FLUX NON-COLLECTIF THEORIQUE : 174 m³/jour et 860 EH

Remarque

Les chiffres énoncés dans les paragraphes 2.9.1 et 2.9.2 ne tiennent pas compte des éventuelles habitations qui ne seraient pas raccordées au réseau d'eau potable et qui s'alimenteraient par des puits. Ces habitations, si elles existent, sont certainement en assainissement autonome : la répartition des rejets en EH serait alors modifiée dans le sens d'une légère augmentation des flux en direction des dispositifs d'assainissement autonome.

³ soit 2184 habitants / 921 branchements AEP = 2.37 personnes/branchement AEP

SITUATION DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

3.1 Assainissement collectif

3.1.1 Préambule

Nous présentons, dans la suite du rapport, la situation de l'assainissement existant sur la commune d'ALIXAN.

Il s'agit de recenser les équipements existants et d'analyser leur état de fonctionnement.

Le descriptif établi ci-après fait suite à une reconnaissance des principaux ouvrages d'assainissement (postes de refoulement) et d'une synthèse du rapport de diagnostic des réseaux d'assainissement établi par la SOGEDO en avril 2003.

Cette reconnaissance des ouvrages s'est déroulée en juillet 2005.

En fonction des informations recueillies et des observations de terrain, nous proposons, **en annexe 1**, un plan d'ensemble des réseaux « eaux usées » et « eaux pluviales » ; ce plan, transmis par la SOGEDO et mis à jour par nos soins. Il reprend le tracé des différents réseaux ainsi que les remarques et commentaires relatifs au fonctionnement de ces réseaux.

3.1.2 Les réseaux de collecte

Données issues du compte rendu d'exploitation 2005 de la SOGEDO

3.1.2.1 Présentation et historique

Le réseau d'assainissement d'ALIXAN, de type séparatif, comprend environ 12kms de canalisations (\varnothing 200 PVC pour l'essentiel) et peut être décomposé en deux secteurs.

L'exploitation du réseau d'assainissement d'ALIXAN est confiée à la SOGEDO.

Secteur 1 : Réseau village

Le premier secteur, le plus ancien et le plus étendu de la commune (environ 7 kms pour 200 regards), collecte l'essentiel des eaux usées du village et de sa périphérie. Il est composé de canalisations gravitaires en PVC, amiante-ciment, béton de diamètre 150 à 200 mm et de conduites de refoulement en fonte de diamètre 80 mm .

Un poste de refoulement (poste de relèvement de la route de Besayes) permet de raccorder les lotissements de la Castellane et de la Tuilière sur ce réseau principal.

Le réseau d'eaux usées du village achemine les effluents vers la station d'épuration de VALENCE via le collecteur de transfert du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Couronne Valentinoise (SIACV) qui passe au Sud-Ouest de la commune.

Ce collecteur intercommunal récupère les effluents des communes de SAINT MARCEL LES VALENCE (avec la zone d'activité de ROVALTAIN), ALIXAN, MONTELIER, CHABEUIL et achemine les effluents vers la station d'épuration implantée à VALENCE.

Le bourg est desservi également par 3,8 km de réseaux pluviaux séparatifs (124 grilles et 48 regards de visite).

Secteur 2 : Réseau des Soubredioux

Le deuxième, dit secteur des Ecart, est constitué d'environ 4,5 kms de canalisations. Il est composé de canalisations en PVC, béton, amiante-ciment et fonte (\varnothing 100 à 250) ; ce réseau achemine les eaux usées vers un poste de relevage (poste de relèvement de la gare) qui refoule les effluents dans le collecteur intercommunal au niveau de la commune de SAINT MARCEL LES VALENCE.

On recense également près de 1 km de réseaux pluviaux séparatifs (40 grilles). La technique d'infiltration par puits est également développée : 35 puits d'infiltration recensés par la SOGEDO.

Un autre poste de refoulement a été créé récemment sur la commune d'ALIXAN à l'intérieur de la zone ROVALTAIN : poste de la Correspondance T2.

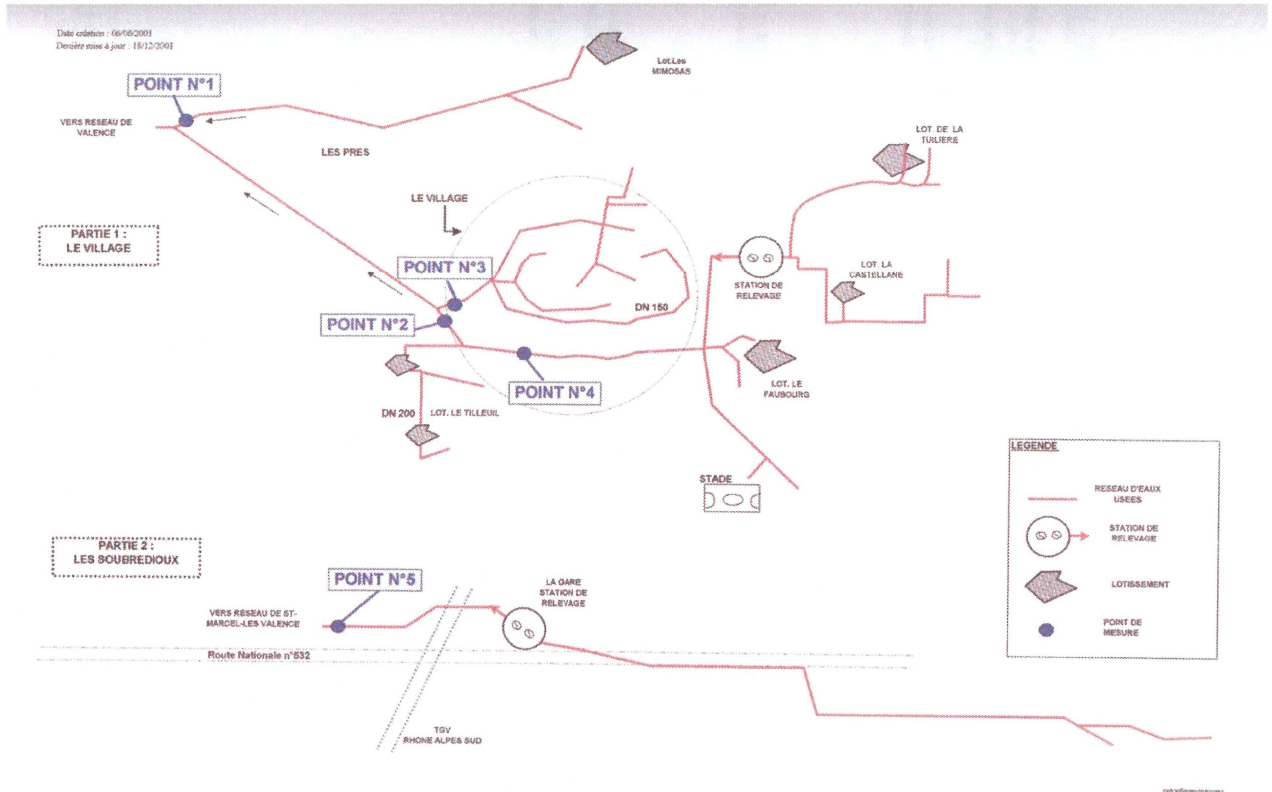


Fig. 3-a : synoptique du système d'assainissement collectif à revoir (extrait de l'étude de diagnostic SOGEDO)

3.1.2.2 Observations et dysfonctionnements relatifs aux eaux usées

De manière générale, après visite de terrain et selon les différentes études, on peut indiquer que le réseau d'assainissement d'ALIXAN est sensible aux épisodes pluvieux.

En effet, un diagnostic du réseau a été réalisé en 2003 par la SOGEDO, et complété par des investigations complémentaires (contrôles de branchements à la fumée, inspections caméra). Ce diagnostic a montré que toutes les 2 secteurs (réseaux du village et des Soubredieux) répondent après un épisode pluvieux par l'intermédiaire d'une augmentation du débit transité.

Cette réponse est même conséquente puisqu'elle contribue à mettre en charge la totalité du réseau du village lors de fortes pluies.

Nous présentons ci-après les principaux défauts relevés, issus des rapports de 2003 et complétés par nos observations de terrain en juillet 2005.

Les principaux défauts observés en 2003 :

1. Infiltrations d'eaux claires parasites :

Secteur village :

Le réseau du Village, le plus ancien a un taux d'intrusion d'eaux claires parasites de l'ordre de 12m³/jour/km.

Ces apports d'eaux claires sont localisés au niveau du quartier « Margès », la rue du Stade, Boulevard Margat et les lotissements de la « Tuilière » et du « Pré du Moulin ».

Suite à l'inspection télévisée du réseau, il est apparu que ces intrusions d'eaux claires parasites permanentes ont pour origine un mauvais assemblage des canalisations et divers défauts structurels (perforation...).

Par ailleurs, les relevés effectués par la SOGEDO sur le poste de relèvement de la route de Besayes ont montré que le poste réagissait de façon quasi-immédiate aux évènements pluvieux. A tel point que lorsque les pluies sont importantes, le poste se met en charge et passe au trop plein. (*voir diagnostic SOGEDO 2003 pour une estimation des débits moyens relevés*). A noter enfin qu'une des deux pompes de ce poste de relèvement présente un fonctionnement défectueux d'après la SOGEDO.

Secteur Soubredioux :

Le réseau des Soubredioux draine un faible débit d'eaux claires parasites de l'ordre de 2m³/jour/km.

Ce débit d'eaux claires provient principalement du quartier des « Hautes-Marlhes » ,conséquence d'un mauvais assemblage des canalisations.

A noter en particulier, les regards R142 et R195, qui sont le siège d'infiltrations d'eaux claires parasites.

Enfin, le poste de relèvement de la gare présente également un fonctionnement plus important en période de pluie. (*voir diagnostic SOGEDO 2003 pour une estimation des débits moyens relevés*)

2. Inversions de branchement « eaux pluviales » dans « eaux usées » :

Le réseau séparatif « eaux usées » du village est soumis à d'importants apports d'eaux pluviales.

La SOGEDO a recensé trois types anomalies :

- défaut d'étanchéité de boîtes de branchements,
- inversions de branchement eaux pluviales dans eaux usées (11 raccordements privés),
- raccordement d'une antenne unitaire dans le réseau séparatif eaux usées (en amont de la rue Roderie).

Ces anomalies représentent une surface active estimée à 1 865m².

Le réseau séparatif « eaux usées » des Soubredioux est soumis à un faible apport d'eaux claires parasites en cas de pluie.

3. Etat structurel du réseau :

L'inspection caméra a montrée des anomalies structurelles sur les quartiers suivants : quartier Margès, rue du Stade, lotissement de la Castellane, Pré du Moulin, les Tuilières et le Boulevard Margat.

Ces défauts sont dus principalement à un mauvais assemblage des canalisations.

D'autres secteurs inspectés se révèlent propice à l'ensablement des canalisations en raison de contre-pentes ou de faibles pentes (Hautes-Marlhes, Pré du moulin, La Tuilière, boulevard Margat).

Le réseau des Soubredioux souffre principalement d'un mauvais assemblage des canalisations.

Pour plus de détails, le lecteur se reportera à l'étude diagnostic de 2003 disponible en mairie.

3.1.2.3 Observations relatives aux eaux pluviales

L'étude de diagnostic renseigne une évacuation satisfaisante des eaux de ruissellement pluvial.

Seul le lotissement des Peupliers subit des inondations lors de fortes pluies, alors que des engorgements de terrains sont constatés sur les quartiers du Stade et de la Castellane.

3.1.2.4 Exutoires au milieu naturel

Sept exutoires au milieu récepteur ont été recensés lors de l'étude de diagnostic ; il s'agit de débouchés de collecteurs pluviaux dans la Barberolle, ou fossés ruraux affluents. Il est constaté un seul site de pollution du milieu récepteur par l'exutoire, au niveau de la Castellane.

3.1.3 Système de traitement

Le traitement des effluents communaux est désormais assuré par la station intercommunale implanté à VALENCE.

Le tableau 3, ci-après, présente le nombre d'équivalents-habitants raccordables, pour chaque commune membre du SIACV, à l'échéance 2015 sur la station d'assainissement de VALENCE (source SIACV).

Tableau 3 : Nombre d'équivalents-habitants maximum, à l'horizon 2015, accordé à chaque commune du SIACV.

	EH domestiques	EH industriels	Débit moyen l/s (1)	Débit de pointe retenu l/s
Alixan	2 100		4.86	15
<i>Saint Marcel</i>	5 490		12.71	40
<i>Rovaltain</i>		10 800	12.60	39
<i>Montélier</i>	3 360	600	8.40	25
<i>Chabeuil</i>	5 950	2 200	16.30	50
<i>Malissard</i>	2 970	200	7.10	20
<i>Réserve</i>		7 300	8.50	29
TOTAL	19 870	21 100	70.47	218

(1) débit : 200 l/j EH domestique – 100 l/j EH industriel

Pour la commune d'ALIXAN, le « quota » est fixé à 2 100 E.H à l'horizon 2015. On notera également que dans le note cadre de dimensionnement du collecteur du SIACV, aucun Equivalent Habitant industriel n'est compté sur ALIXAN.

En reprenant les chiffres des abonnés eau potable assainis (558 abonnés assainis) et en prenant comme ratio 2.37 E.H/branchement, on obtient donc 1325 E.H raccordés à l'heure actuelle au réseau (valeur théorique), soit un crédit assez restreint de 775 E.H d'ici l'horizon 2015.

3.1.4 Flux gérés par l'assainissement collectif en novembre 2002

La campagne de mesures réalisée sur le réseau d'assainissement en novembre 2002 renseignait :

- Volume effluent de temps sec : 259 m³/j mesurés
- Volume eau usée théorique : 136 m³/jour au regard des consommations d'eau potable ;
- Charge polluante mesurée et véhiculée par le réseau communal :
 - ☉ 64 kg/j de DCO par temps sec, soit 535 EH théoriques ;
 - ☉ 22 kg de DBO5 par temps sec , soit 370 EH théoriques ;

La charge polluante mesurée globale s'élevait à 425 EH environ, sous forme de Matières oxydables ; soit inférieure de 40% à la charge théoriquement attendue de 700 EH en 2002. Le bureau d'études rendait compte de possibilités de décantation de pollution dans les réseaux pour expliquer le déficit de charge.

La qualité de l'effluent communal est réputé biodégradable.

En novembre 2002, 47% du volume d'effluent communal correspondait à un volume d'eau claire réputé parasite : 123 m³/jour environ, soit 5 m³/h d'eau clair en bruit de fond.

Par temps de pluie, les réseaux sont réactifs, quasi-instantanément. Le poste de relèvement de la route de Besayes se met en charge et des pertes par le trop-plein sont constatées.

Il est indiqué que l'importance des eaux pluviales parasites sont susceptibles de mettre en charge le réseau du bourg à une fréquence bimensuelle, alors que l'antenne des Mimosas le serait à la fréquence annuelle approximativement.

3.1.5 Hiérarchisation des anomalies et programme de réhabilitation

3.1.5.1 Anomalies hiérarchisées

L'étude de diagnostic de 2002 concluait à la remise en ordre des anomalies selon la hiérarchisation suivante extraite du dossier du dossier final de SOGEDO :

1 - Rejet au milieu naturel : impact qualitatif sur milieu naturel

- lotissement Castellane (EU sur EP) ;
- amont rue Roderie (EU sur EP) ;

2 - Apport de temps de pluie : mise en charge des canalisations et augmentation des frais de fonctionnement

- raccordement antenne unitaire centre bourg sur réseau EU ;
- raccordement privés eaux pluviales dans réseau EU (11 u) ;
- défaut étanchéité de boîtes de branchement (5 u) ;

3 - Eaux claires parasites : augmentation des frais de fonctionnement

- défaut d'étanchéité du collecteur de certains secteur du bourg ;

4 - Contre-pentes : risques d'ensablement et de bouchage des canalisations

- flaches réguliers sur Hautes-Marlhes, lotissement Pré du Moulin, lotissement Tuillières, partie amont Bd Margat ;

5 - défauts structurels de regards : risques d'entrées d'eau claire parasite, accessibilité réseau amoindrie

- infiltration regard 142 de la rue du Stade, et 195 de la route Margés ;
- branchement non conforme sur regard 81 des Hautes Marhles ;

6 - Accès au réseau: entraves à l'entretien

- 25 regards inaccessibles ;
- regard EP dans échelle place du laboratoire médical ;

3.1.5.2 Le programme de réhabilitation

Au terme de cette hiérarchisation, un programme de réhabilitation de 84 150 € HT a été proposé par la SOGEDO selon les niveaux de priorités suivants :

- 1 - **Castellane** : raccordement branchement EU sur réseau EU (privé)
- 2 - **Amont rue Roderie** : mise en séparatif du réseau unitaire actuel pour 7 000 € HT ;
- 2 - **Bourg/Castellane/Margés** : séparation des branchements EU et EP sur partie privative (privé)
- 2 - **Bourg** : réfection étanchéité des boîtes de branchements (privé)
- 3 - **Bourg** : remplacement de 7 tronçons D150 à 200 mm sur 650 ml pour suppression de l'ordre de - 6 m³/h d'eau parasite pour 65 850 € HT
 - rue du stade : R139 - R143 sur 180 ml D150 mm
 - Pré du Moulin : R100- R97 sur 100 ml D200 mm ;
 - Pré du Moulin : R100 - R104 sur 15 ml en D200 mm ;
 - Boulevard Margat : R83 - R91 sur 70 ml en D150 mm ;
 - Margés : R187-R188 sur 40 ml en D200 mm ;
 - Margés : R188-R189 sur 45 ml en D200 mm ;
 - Margés : R188-R192 sur 170 ml en D200 mm ;
 - Réfection R195 par enduit
- 4 - **Hautes-Marlhes** : renouvellement tronçon R81- R54 pour 8 400 € HT ;
- 5 - **Hautes-Marlhes** : détournement de la vidange AEP du réseau EU (à la charge du service de l'eau) ;
- 6 - **ALIXAN** : remise à la côte de 25 regards et échelle dans 2 regards pour 2900 € HT ;

Compte tenu de la présence de secteurs en faibles pente ou à contre-pentes, un curage préventif régulier annuel est préconisé sur les tronçons suivants cumulant 640 ml environ pour un coût estimatif de 1 275 € HT/an :

- R59 - R63 sur 127 ml ;
- R35 - R47 sur 203 ml ;
- R167 - R179 sur 200 ml ;
- R100 - R103 sur 107 ml

3.2 Assainissement non-collectif

3.2.1 Préambule

Un dispositif d'assainissement autonome doit permettre le traitement et l'élimination des eaux usées domestiques dans le respect de la salubrité publique et de l'environnement.

Les filières d'assainissement autonome sont généralement composées :

1) **par des équipements de prétraitements :**

- bac à graisses disposé en amont sur le circuit des eaux en provenance de la cuisine ;
- fosse septique (ou fosse toutes eaux) destinée à la liquéfaction des matières contenues dans les eaux usées ;
- préfiltre installé en sortie de fosse septique (ou intégré à la fosse), il limite le risque de colmatage du massif filtrant (champ d'épandage) par des matières solides ;

2) **par un système d'épuration** fonctionnant sur le principe d'une infiltration des effluents dans un milieu granulaire bien oxygéné : c'est le champ d'épandage.

Le champ d'épandage est un dispositif organisé et dimensionné selon une technique normalisée (NF XP 16-603 de Août 1998).

L'inventaire des systèmes d'assainissement autonome existants sur la commune d'ALIXAN a été réalisé en avril 2005.

Une enquête détaillée a permis de préciser, pour chaque habitation équipée d'un assainissement autonome, la filière en place, le contexte environnemental de l'installation, les problèmes techniques et les conditions d'entretien.

Le questionnaire d'enquête est présenté en **Annexe n° 2**.

Cette analyse dresse l'état quantitatif et qualitatif de l'assainissement autonome en place sur la commune.

Ce travail d'enquête a pour objectif la mise au point d'un catalogue descriptif de l'assainissement autonome sur le territoire communal, outil de bonne gestion indispensable pour la prise en compte des nouvelles contraintes réglementaires en la matière.

Ce catalogue et son dépouillement sont rendus en **annexe 3** au présent rapport.

3.2.2 Analyse statistique

Le questionnaire d'enquête a été envoyé à 372 foyers relevant, théoriquement, de l'assainissement non collectif. Sur ces 372 foyers, il s'avère que certains sont raccordés au réseau d'assainissement collectif. En l'absence de données plus précises, on tablera sur la valeur théorique de **363 foyers en assainissement autonome** (valeur déduite du fichiers des abonnés eau potable non assainis).

RESULTATS DE L'ENQUETE :

Le taux de retour est assez satisfaisant, de l'ordre de 38% (**138 questionnaires renvoyés sur 363**).

L'analyse statistique est donc conduite sur 138 questionnaires.

HISTORIQUE DE L'INSTALLATION :

Un changement de la réglementation est intervenu en 1982, à partir de cette date, la pratique de mise en œuvre des champs d'épandage s'est généralisée.

Selon les résultats de l'enquête, au moins 64 installations sur 138 sont postérieures à cette date. Ce chiffre confirme l'analyse conduite sur les constructions (Cf. paragraphe 2.2.2).

DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT :

On recense 57 puits (ou captage d'eau) équipant les habitations recensées. Cinq d'entre eux sont utilisés pour la consommation d'eau potable, la plupart servant à l'arrosage ou étant inusité. La réglementation impose une distance minimale de 35 mètres entre le dispositif d'assainissement autonome et tout captage d'eau utilisé pour la consommation humaine.

99 foyers sur 138 affirment bénéficier d'un sol plutôt perméable, constitué de graviers. Les autres mentionnent des terrains imperméables constitués d'argile ou bien n'ont aucune idée de la constitution du sous-sol en place.

QUELQUES CHIFFRES CLES RELATIFS AUX EQUIPEMENTS :

La quasi totalité des habitations possèdent une fosse septique (135 sur 138). Deux autres questionnaires sont sans réponse et une habitation située quartier des Pôles semble raccordée à un égout provenant du hameau des Marlhes.

Près de 61 % des installations sont équipées d'un bac à graisses (84 sur 138).

52 % des habitations possèdent un champ d'épandage pour l'épuration des eaux usées en sortie de fosse septique (72 sur 138). Pour la plupart des autres, le rejet de la fosse septique se fait directement dans un puits perdu (55 habitations). Pour le reste des habitations (11), le rejet de fosse septique a lieu :

- dans une fosse à fumier – 1 habitation
- dans un bac de décantation – 1 habitation
- dans un épurateur (bacs filtrants) – 1 habitation
- dans le milieu naturel – 6 habitations
- 2 questionnaires ne précisent pas le lieu de rejet de la fosse septique.

Il reste donc 61 installations dites « non conformes » (44%); parmi elles :

- 55 installations dont les rejets de fosses septiques se font directement dans un puits perdu,
- 6 installations dont les rejets de fosses septiques se font directement dans un fossé, un champ ou un ruisseau.

En outre, 4 systèmes d'assainissement doivent être analysés avec plus de précision pour juger de leur conformité : systèmes muni d'un bac de décantation ou d'un épurateur dont on ne connaît pas l'efficacité et la destination final des effluents ou systèmes non définis dans les questionnaires.

Problèmes techniques :

Du fait de la bonne perméabilité des sols en profondeur (graviers), peu de problèmes techniques sont recensés. Il s'agit généralement de problèmes d'odeurs (fosses mal ou pas ventilées) et plus rarement de problèmes de colmatage (5 installations) des drains d'épandage ou du puits perdu (épandage ou puits d'infiltration, généralement situés dans les couches superficielles imperméables des sols). Ce colmatage entraîne un engorgement des systèmes de pré-traitement, engorgement pallié par une augmentation de la fréquence des vidanges des fosses.

Entretien :

L'article 35 de la nouvelle loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 présente l'assainissement non collectif par opposition à l'assainissement collectif.

Avant la parution de la loi sur l'eau, l'assainissement autonome était défini juridiquement comme l'assainissement ne dépendant pas d'un service public.

Cette distinction disparaît avec l'article 35 de la loi sur l'eau qui institue un nouveau service public de l'assainissement en charge au minimum du contrôle de l'assainissement non collectif et, si la collectivité en fait le choix, de son entretien.

En effet, une fois les équipements mis en conformité, leur bonne tenue dans le temps est totalement dépendante de la qualité de l'entretien.

Ainsi, la circulaire sur l'assainissement non collectif du 22 mai 1997 précise ces notions de contrôle et d'entretien dans le cadre réglementaire.

Nous pouvons relever les points suivants :

« Le facteur principal d'un bon entretien sera généralement la réalisation, selon une périodicité adéquate, des vidanges de boues (...) »

« L'arrêté fixe donc une périodicité de référence (4 ans), qui correspond à la moyenne souhaitable pour une installation type, cette périodicité pouvant être si nécessaire adaptée dans des circonstances particulières liées aux caractéristiques des ouvrages ou à l'occupation de l'immeuble dûment justifiées par le constructeur ou l'occupant (...) »

« De manière schématique, le contrôle technique à mettre en place par les communes ou leurs groupements comprend :

- un contrôle technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages. Pour les installations existantes, des visites seront l'instrument adéquat de diagnostic de leur fonctionnement et de la nécessité d'engager une réhabilitation ;*
- des contrôles périodiques de leur bon fonctionnement et - dans le cas où la commune n'a pas décidé sa prise en charge - de leur entretien »*

Sur ALIXAN, les conditions d'entretien des installations ne sont pas totalement satisfaisantes : une grosse moitié des habitations qui ont répondu au questionnaire ne semblent pas vidanger leur fosse septique de façon régulière (c'est à dire tous les 4 ans environ) et attendent de rencontrer des problèmes d'odeurs ou de débordement pour le faire.

En ce qui concerne l'utilité d'un service public d'entretien collectif des installations d'assainissement autonome : 38 % (53 sur 138) sont « défavorables », 17 % (23 sur 138) sont « sans avis », le reste, c'est à dire 45% (62 sur 138), semblent « favorables » à condition que les tarifs soient raisonnables.

CONCLUSION

Ce premier rapport du Schéma Général d'Assainissement d'ALIXAN analyse le contexte communal et dresse un bilan général de l'assainissement.

Le traitement des eaux usées est assuré par la station d'épuration de VALENCE. Par convention, un quota de raccordement, en terme d'Equivalents-Habitants, est imposé à la commune d'ALIXAN à l'horizon 2015, de **2100 maximum**. Le nombre d'équivalents-habitants actuellement raccordés au réseau collectif est estimé aux alentours de **1325 EH**, ce qui, d'après la convention SIACV, limite les possibilités d'extensions du réseau collectif à 775 EH.

Le réseau d'assainissement collectif de type séparatif présente un état général satisfaisant. Toutefois, des défauts localisés sur des secteurs précis ont été recensés par les investigations de la SOGEDO en 2002-2003 : essentiellement des défauts d'étanchéité du réseau qui entraîne une part non négligeable de rejet d'eaux claires en direction de la station d'épuration. Une première estimation des coûts des travaux de réhabilitation à la charge de la commune a été donné par le diagnostic de la SOGEDO de 2003 et s'élevait à 84 150 euros. Ces travaux doivent permettre principalement de lutter contre ces apports d'eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées afin de rendre son fonctionnement optimal et également d'éliminer les rejets de pollution au milieu naturel engendrés par les quelques erreurs de branchements.

- remplacement ou réfection par enduit de 650 ml de collecteurs autour du village,
- remplacement d'une partie du réseau sur le quartier des Hautes Marlhes,
- mise en séparatif du réseau unitaire existant à l'amont de la rue Rodier au centre du bourg,

Le reste du budget à consacrer à la réfection du réseau concerne le curage préventif de certains secteurs à faibles pentes faibles et la mise à niveau de tampons de regards de visite pour les rendre accessibles.

L'assainissement non collectif concerne environ 40 % du bâti. L'état d'équipement est globalement satisfaisant, les installations sont généralement fonctionnelles mais non conformes, pour une bonne partie d'entre elles, vis à vis des normes actuelles : **environ 45 % des installations infiltrent leurs effluents, pré-traités par une fosse septique, dans les sols en place à l'aide de puits d'infiltration** (dans certains cas plus rares, les rejets de fosse septique ont même lieu directement dans un champ ou un ruisseau).

ANNEXES

- ANNEXE 1 : PLANS DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT EXISTANTS*
- ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE D'ENQUETE - ASSAINISSEMENT AUTONOME*
- ANNEXE 3 : CATALOGUE DES DEPOUILLEMENTS DE L'ENQUETE - ASSAINISSEMENT AUTONOME -*

ANNEXE 1

PLAN DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT EXISTANTS

ANNEXE 2

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE - ASSAINISSEMENT AUTONOME



Agence de ROMANS

Allée Pascal - B.P. 304

26107 ROMANS Cedex

Tél. 04 75 72 38 00 - Fax 04 75 05 18 15

E-mail : www.safege.fr

Enquête assainissement autonome

Afin de pouvoir exploiter au mieux ce questionnaire nous vous demandons de bien vouloir répondre avec soins et le plus précisément possible aux questions qui vous sont posées.

Vous voudrez bien nous le retourner en répondant uniquement aux questions pour lesquelles vous disposez d'éléments de réponse.

Par avance nous vous remercions de votre collaboration et restons à votre disposition pour tout renseignement utile.

- **NOM** : **PRENOM** :

- **QUARTIER** :

- **PARCELLE CADASTRALE N°** : **SECTION CADASTRALE**:

1° PARTIE : DESCRIPTION DE L'HABITAT

(Paramètres de dimensionnement d'une installation d'assainissement autonome)

- Résidence : Principale
Secondaire

- Êtes vous propriétaire ou locataire du logement Propriétaire
Locataire

- Nbre usagers permanents : - Nbre usagers maxi. :

2e PARTIE : DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Présence d'un puits ou d'une source... : Oui
Non

- Si oui, estimation de la profondeur en m. :
à quelle distance avec le système d'assainissement ? (en m.) :
quelles en sont les utilisations (Eau potable, arrosage, piscine...) :

- Sol à caractéristique plutôt perméable
impermeable
- Topographie : Terrain plat
Terrain à faible pente
Terrain pentu
- Nature du sous sol (gravier, argile, sable, rocher) :

3° PARTIE : HISTORIQUE DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT

- Date de mise en service de l'installation (Approximativement) :
- L'installation a t'elle été rénovée ou modifiée depuis sa première mise en service : Oui
Non
- Année de cette modification (Approximativement) :
- Si oui, en quoi ont consistés ces travaux ?
.....
.....
.....
.....

4° PARTIE : CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT

Voir, ci-après, schémas de présentation des différents équipements

4.1 - Bac à graisses

- Présence d'un bac à graisses : Oui
Non
Ne sait pas
- Volume en litres :

4.2 - Fosse septique

- Présence d'une Fosse septique : Oui
Non
Ne sait pas
- Volume en litres :
- sont raccordées à la fosse septique ? : (Cocher une seule case)
 - les eaux de WC seulement
 - les eaux de WC et les eaux ménagères (cuisine, salles d'eau)
 - Ne sait pas

- La fosse se déverse t'elle ?
- directement dans un fossé, un champ ou un ruisseau (à préciser) :
 -
 - directement dans un puits perdu
 - dans des drains d'épandage dans le sol
 - Autres (à préciser)
 -
 - Ne sait pas

4.3 - Epandage (voir schéma de principe ci-joint en annexe)

- Le système comporte t'il un épandage de l'effluent dans le sol (infiltration des effluents dans le sol par un réseau de drains enterrés)
- | | | |
|--|-------------|--------------------------|
| | Oui | <input type="checkbox"/> |
| | Non | <input type="checkbox"/> |
| | Ne sait pas | <input type="checkbox"/> |
- Surface et ou longueur de l'épandage en m² et en mètre :
-

4.4 - Les eaux pluviales

- Evacuation des eaux pluviales
- directement dans un fossé, un champ
 - directement dans un ruisseau
 - directement dans un puits perdu
 - Autres (à préciser)
 -
 - Ne sait pas

4.5 - Schéma simplifié de l'installation

- Si possible, décrivez votre installation par un schéma simplifié .

5° PARTIE : ENTRETIEN DES INSTALLATIONS

(préciser la période, **exemple** : 1 fois tous les deux ans)

- Fréquence de vidanges du bac à graisse :

- Fréquence de vidanges de la fosse :

- Sur quels critères jugez-vous qu'il est nécessaire de procéder à une vidange de la fosse ?

Exemple : En fonction de la date de la dernière vidange ; des odeurs ; du colmatage des installations

6° PARTIE : PROBLEMES RENCONTRES

- Existe-t'il des problèmes d'odeur, de débordements du fait de colmatages, de résurgences dans le champ d'épandage :

Oui

Non

Si oui, ces phénomènes sont-ils :

fréquents

rares

Quelle période de l'année :

Veuillez préciser la nature exacte des désordres

7° PARTIE : ASSISTANCE / ENTRETIEN

Quelques informations sur la nouvelle réglementation (Arrêté du 6 mai 1996 et Circulaire du 22 mai 1997) :

La collectivité sera tenue avant le 31 Décembre 2005 d'assurer le contrôle technique des installations d'assainissement autonome ; ce contrôle comprend :

- la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages,
- la vérification périodique de leur bon fonctionnement,
- la vérification de leur entretien, si celui-ci n'est pas réalisé par la collectivité elle-même

Concernant l'entretien...

- Le maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages est à la charge des particuliers (propriétaires - locataires).

- Seriez-vous favorable à une vidange périodique de votre fosse, effectuée par une entreprise, dans le cadre d'une tournée organisée par la collectivité ?

Oui

Non

ANNEXE 3

CATALOGUE DES DEPOUILEMENTS DE L'ENQUETE - ASSAINISSEMENT AUTONOME

ORDRE	1- LOCALISATION :				2- DESCRIPTION DE L'HABITAT :			3- DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT :						4- HISTORIQUE :			
	NOM	QUARTIER	PARCELLE	SECTION	RESIDENCE	NRBE D'USAGERS		PUITS ou SOURCE			SOL	TOPOGRAPHIE	NATURE DU SOL	INSTALLATION	INTERVENTION		
						Permanents	Maxi	Présence	Profondeur (m)	Distance (m) syst. Asst.	Usage				Année	Année	Type
1	AVILA André	Bayanne			principale	3		puits	25 m	150 m	obsolète	perméable	plat	gravier	1978		
2	BRENIER Roger	Bayanne	148		principale	1	1	puits	34 m		obsolète	perméable	plat	terre et gravier	1996		
3	FERREIRA Anne Marie	Bayanne	171	ZB	principale			non	perméable	plat	sable, gravier, rocher		2003	séparation des écoulements avec le voisin
4	MORIN Marie Thérèse	Beaulieu	21	YN	principale	3	3	puits		22 m	arrosage	perméable	plat	gravier	1968		
5	SALMISTRARO Stéphane	Beaulieu			principale	4		puits	27 m	25 m	aucun	perméable	faible pente	gravier	1999		
6	BRESSIEUX Rene	Biroulis	6	ZC	principale	1	2	puits	33 m	40 m	arrosage	perméable	plat	gravier	1973		
7	HILAIRE Bernard	Biroulis	157	ZC	en vente	F4		puits	24 m	25 m	arrosage pelouse	perméable	plat	gravier - couche d'argile de 30 cm à -1,80 m	2004		
8	HILAIRE Bernard	Biroulis	154	ZC	en location	F4		puits	24 m	40 m	arrosage pelouse	perméable	plat	gravier - couche d'argile de 30 cm à -1,80 m	2002		
9	HILAIRE Bernard	Biroulis	156	ZC	en location	F5		puits	24 m	20 m	arrosage pelouse	perméable	plat	gravier - couche d'argile de 30 cm à -1,80 m	2002		
10	VERNET Edmond	Bramefaim	52	ZY	principale	2		puits	25 m	50 m	arrosage	perméable	plat	gravier	1979		
11	LOIRE Léon	Chantelouve	67	ZD	principale		2	puits	28 m	30 m	arrosage	perméable	plat	gravier	1955		
12	SAVEL Jean	Chantelouve			principale	2	8	oui	20 m	35 m	obsolète	perméable	plat	gravier	1963		
13	MASLIAH Gilles	Chapelle		ZH	principale	5	7	puits	3 m	12 m	arrosage ponctuel	perméable	faible pente	argile	1978		
14	GREGOIRE Marius	Chaponnay			principale	2	6	puits	25 m	70 m		perméable	plat	gravier	1970		
15	DEPIT Jean Michal	Combe Barbe	44	ZA	principale	2		puits	25 m	25 m	obsolète	imperméable	plat		1974	2005	raccordement des WC et salle de bain au premier étage
16	CHAPEAU Hervé	Couchet	209	YC	principale	4	6	puits	25 m	30 m	arrosage	perméable	plat	gravier			
17	GAMOND Gilbert	Couchet	A109	YC	principale	2	3	puits	28 m	38 m	arrosage		plat	gravier	1985		
18	KALT Gilbert	Couchet			inoccupé	0		non						
19	DUPERRON Alain	Coussaud	111-112-113	ZL	principale	2	2	non	imperméable	faible pente	argile+gravier	1975		
20	EYNARD Félicien	Coussaud	125	ZL	inoccupé	0		non	perméable	faible pente	gravier	1975		
21	GRAPPEY Daniel	Coussaud			principale	2	5	non	perméable	faible pente		1989		
22	LEFAIVRE Gérard	Coussaud	84	ZL	principale	4		non	imperméable	faible pente	argile	1990	2003	agrandissement de la maison
23	VANDAME Xavier	Coussaud			principale	5	10	non	imperméable	faible pente	argile	1985		
24	BRUN Guy	Filprin	50	ZO	principale	4		non	perméable	plat	argile	1991		
25	CULTY Bernard	Filprin	145	ZO	principale	4	4	puits	3-4 m	60 m	arrosage	perméable	plat		1998		
26	GAUTHIER André	Filprin			principale	2		puits	8 m		arrosage	imperméable	plat		1962		
27	BELLON Gilles	Freydier	99-100	ZN	principale	4		puits	1 m			perméable	plat		1993		
28	NIESON Jean-Claude	Freydier	47-49-50					non	perméable	plat			1990	changement de fosse septique
29	FAUVEY	Gil	57	ZH	principale	4	4	puits	36 m	35 m	sec et ensablé	perméable	plat	gravier	1993		
30	BOURGEOUX Phlip	Guichard	101	ZP	principale	4	5	puits	10 m	25 m	arrosage	perméable	faible pente	argile	1989		
31	PIZOT Dominique	La Cornerie	92/93	ZW	principale	4		non	perméable	plat			1995	mise en place d'un bac à graisse et changement de fosse septique
32	BERGERON André	La Correspondance	179	YC	principale	2		non	perméable	plat				
33	ANTOINE Patrick	La Côte			principale	4		non		faible pente		1971		
34	BLACHE Jacques	La Côte	138	ZR	principale	2		non	perméable	faible pente	gravier	1978		
35	CARLE-SARRETTE Jean René	La Côte	137	ZR	principale	2		non	perméable	faible pente		1978		
36	BAUGUIN Denis	La Croix			principale	2	8	puits	20	25	arrosage + piscine	perméable	plat	gravier	1980		...
37	PATOU Gaël	La Croix des Garennes	8	ZR	principale	3		non	perméable	pentu	gravier+sable	1969		
38	SANJUAN Michel	La Gerlande			principale	4	6	forage	90 m	20 m	arrosage + piscine	perméable	faible pente	gravier	1981		
39	PONSON Philippe	La Roue	393-395	YB	principale	2	2	puits	35 m	20 m	obsolète	perméable	plat	gravier	1999		
40	GUICHARD Pierre	La Tuilière	97	ZL	principale	2	4	oui	8 m	40 m	obsolète	perméable	faible pente		1976	1995	réalisation d'un champ d'épandage
41	COTTE Jean François	Laye	300	ZL	principale	2	6	puits	63 m	60 m	eau potable, arrosage jardin		plat	argile en surface, sable en profondeur	2002		
42	MARION Bernard	Laye	281	ZL	principale	2	4	puits	33 m	100 m	obsolète	imperméable	faible pente	argile gravier	1973		
43	SILVE Jean Luc	Laye	289/294	ZL	principale	1	4	non		faible pente		1993		
44	BLOND Daniel	le Bois de la Bergère			principale	2	6	non	perméable	faible pente	terre forestière	1983		...
45	REY Claude	le Bois de la Bergère	32	ZX	principale	2	4	non	perméable	plat	gravier	1983		...
46	COUPON Pierre	Le Cognet	8	ZV	principale		3	non	perméable	faible pente	gravier	1987		
47	GUIRAL Jacques	Le Cognet			principale	1		puits	25 m	10 m	aucun	perméable	plat	gravier			
48	GUIRAL Marcelle	Le Cognet	4		principale	2		puits	25 m	25 m	arrosage	perméable	plat	gravier	1962		
49	MASSON Nathalie	Le Prieuré	151-150	ZM	principale	4	7	puits	3 m		arrosage + piscine		faible pente	argile	1968	1993	changement de fosse septique
50	BOS Pierre	Les Bergerons			principale	2	4	puits	25 m		obsolète	perméable	plat				
51	ELLIS Robert	Les Bergerons	57	YO	principale	4	5	puits	27 m	15 m	arrosage	perméable	plat	argile	1982		

ORDRE	1- LOCALISATION :				5- CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION :								6- ENTRETIEN		7- PROBLEMES RENCONTRES			8- COMMENTAIRES
	NOM	QUARTIER	PARCELLE	SECTION	BAC A GRAISSE		FOSSE SEPTIQUE			EPANDAGE :		EAUX PLUVIALES	Frequence de vidanges		PROBLEMES	FREQUENCE	ENTRETIEN COLLECTIF	
					Présence	Vol. (L)	Présence	Type	Vol. (L)	Lieu de rejet	Présence		Surface/ Longueur	Evacuation dans				
1	AVILA André	Bayanne			oui		oui	ev	3000L	drains	oui	1000 m ²	fossé ou champ			non	...	
2	BRENIER Roger	Bayanne	148		nsp	...	oui	ev	1000L	puits perdu	non	...	terrain			oui	rare	non
3	FERREIRA Anne Marie	Bayanne	171	ZB	oui	500L	oui	ev	2000L							non	...	oui
4	MORIN Marie Thérèse	Beaulieu	21	YN	oui	2000L	oui	ev		puits perdu	non	...	puits perdu	1/3 ans	1/3 ans	non	...	oui
5	SALMISTRARO Stéphane	Beaulieu				...	oui	ev+em	4000L	drains	oui		puits perdu	1/2 ans	1/2 ans	oui	rare	oui
6	BRESSIEUX Rene	Biroulis	6	ZC	oui		oui	ev		puits perdu	non	...	puits perdu	1/an	1/15 ans	non	...	oui
7	HILAIRE Bernard	Biroulis	157	ZC	non	...	oui	ev+em	2000L	drains	oui	norme CEE	puits perdu	...	1/4 ans	non	...	oui
8	HILAIRE Bernard	Biroulis	154	ZC	non	...	oui	ev+em	2000L	drains	oui	norme CEE	puits perdu	...	1/4 ans	non	...	oui
9	HILAIRE Bernard	Biroulis	156	ZC	non	...	oui	ev+em	2000L	drains	oui	norme CEE	puits perdu	...	1/4 ans	non	...	oui
10	VERNET Edmond	Bramefaim	52	ZY	oui	80L	oui	ev	1500L	puits perdu	non	...	fossé ou champ	1/2 ans	1/8 ans	non	...	oui
11	LOIRE Léon	Chantelouve	67	ZD	non	...	oui	ev	1500L	fosse à fumier	oui		puits perdu	...	1/4 à 5 ans	non	...	oui
12	SAVEL Jean	Chantelouve			oui		oui	ev+em		nsp			fossé ou champ		3 fois en 40 ans	non	...	oui
13	MASLIAH Gilles	Chapelle		ZH	oui	200L	oui	ev	2000L	puits perdu	non	...	champ et puits perdu	1/an	1/2 ans	oui	fréquents	oui
14	GREGOIRE Marius	Chaponnay			oui	100L	oui	ev+em	2000L	drains	oui	20 m ²	fossé ou champ	2/an	1 fois depuis 1970	non	...	non
15	DEPIT Jean Michal	Combe Barbe	44	ZA	non	...	oui	ev	1500L	puits perdu	non	...	puits perdu	...	1/3 ans	non	...	oui
16	CHAPEAU Hervé	Couchet	209	YC	non	...	oui	ev		puits perdu	non	...	fossé ou champ	...				oui
17	GAMOND Gilbert	Couchet	A109	YC	oui	200L	oui	ev+em	2000L	drains	oui	40 m	puits perdu	1/2 ans	1/5 à 6 ans	non	...	oui
18	KALT Gilbert	Couchet			non	...				puits perdu	non	...	puits perdu	...		non	...	
19	DUPERRON Alain	Coussaud	111-112-113	ZL	oui	200L	oui	ev	2000L	puits perdu	non	...	fossé ou champ	2 à 3/an	1/2 ans	non	...	oui
20	EYNARD Félicien	Coussaud	125	ZL	non	...	oui	ev		puits perdu	non	...	champ ou fossé					oui
21	GRAPPEY Daniel	Coussaud			non	...	oui	ev+em	3000L	drains	oui	70 m	fossé ou champ	...		non	...	
22	LEFAVRE Gérard	Coussaud	84	ZL	oui		oui	ev	2500L	drains	oui		fossé ou champ	1/10 ans	1/10 ans	non	...	oui
23	VANDAME Xavier	Coussaud			non	...	oui	ev+em	>2000L	drains	oui	50 m ²	puits perdu	...	1/5 ans	non	...	non
24	BRUN Guy	Filprin	50	ZO	oui	200L	oui	ev+em	3000L	drains	oui	48 m	champ	1/an	1/6 à 7 ans	non	...	oui
25	CULTY Bernard	Filprin	145	ZO	oui	250L	oui	ev		drains	oui		fossé ou champ	1/2 ans	1/2 ans	non	...	
26	GAUTHIER André	Filprin			non	...	oui	ev	1000L				champ et ruisseau	...		non	...	
27	BELLON Gilles	Freydier	99-100	ZN	non	...	oui	ev	2000L	drains	oui		champ-ruisseau	...	1/10 ans	oui	rare	non
28	NIESON Jean-Claude	Freydier	47-49-50		nsp	...	oui	ev			en étude			...	2/an	non	...	oui
29	FAUVEY	Gil	57	ZH	oui	20L	oui	ev+em	3000L	drains	oui	24 m-40m ²	puits perdu	2/an	1/5 ans	non	...	non
30	BOURGEAUX Phlip	Guichard	101	ZP	oui		oui	ev+em	1000L	puits perdu	non	...	puits perdu et champ	1/3 ans	1/3 ans	oui	réguliers	oui
31	PIZOT Dominique	La Cornerie	92/93	ZW	oui	220L	oui	ev	3000L	puits perdu	non	...	puits perdu	1/5 ans		non	...	non
32	BERGERON André	La Correspondance	179	YC			oui	ev	1000L	puits perdu	non	...	infiltration dans la terre	...				
33	ANTOINE Patrick	La Côte			nsp	...	oui	ev		nsp	non	...	sur le terrain	...	1/3 à 4 ans	non	...	non
34	BLACHE Jacques	La Côte	138	ZR	oui		oui	ev	1500L	drains	oui		puits perdu			non	...	oui
35	CARLE-SARRETTE Jean René	La Côte	137	ZR	oui		oui	ev+em		drains	oui		puits perdu	1/2 ans		non	...	à voir
36	BAUGUIN Denis	La Croix			oui	50L	oui	ev	2000L	puits perdu	non	...	puitsperdu	1/5 ans	1/10 ans	non	...	non
37	PATOU Gaël	La Croix des Garennes	8	ZR	nsp	...	oui	ev		puits perdu	non	...	fossé ou champ	...	1/3 ans	non	...	oui
38	SANJUAN Michel	La Gerlande			oui	200L	oui	ev	1000-1500L	drains	oui	100-150 m ²	ruisseau et puits perdu	1/an		non	...	non
39	PONSON Philippe	La Roue	393-395	YB	oui	200L	oui	ev	3000L	puits perdu	non	...	puits perdu	1/an		non	...	oui
40	GUICHARD Pierre	La Tuilière	97	ZL	nsp	...	oui	ev	1000L	drains	oui	3 x 12 m	fossé ou champ	...	1/15 ans	non	...	non
41	COTTE Jean François	Laye	300	ZL	oui		oui	ev+em	3000L	drains	oui	40 m	puits perdu	1/6 mois		non	...	oui
42	MARION Bernard	Laye	281	ZL	oui	50L	oui	ev	1000L	drains	oui	30 m	fossé ou champ	2/an	1/10 ans	non	...	oui
43	SILVE Jean Luc	Laye	289/294	ZL	oui		oui	ev+em	3000L	drains	oui	3x25 m	2 puits perdu	1/2 ans		non	...	oui
44	BLOND Daniel	le Bois de la Bergère			non		oui	ev+em		drains	oui	2 x 45 m	puits perdu	...				
45	REY Claude	le Bois de la Bergère	32	ZX	oui	100L	oui	ev	400L	puits perdu	non	...	fossé ou champ	1/an	...	non	...	non
46	COUPON Pierre	Le Cognet	8	ZV	oui		oui	ev+em	2000L	drains	oui		puits perdu		1 fois depuis 1987	non	...	non
47	GUIRAL Jacques	Le Cognet											puits perdu					
48	GUIRAL Marcelle	Le Cognet	4		oui	60L	oui	ev	1500L	bac de décantation	non	...	citerne et puits perdu	1/an	1/2 ans	non	...	non
49	MASSON Nathalie	Le Prieuré	151-150	ZM	non	...	oui	ev+em		drains	oui	1 x 20 m	ruisseau	...	2 fois en 10 ans	oui	fréquents	non
50	BOS Pierre	Les Bergerons					oui	ev+em		drains	oui	20 m ²	puits perdu		1/10 ans	oui	rare	non
51	ELLIS Robert	Les Bergerons	57	YO	oui	60L	oui	ev	1250L	drains	oui		terrain	1/an		non	...	non

ORDRE	1- LOCALISATION :				2- DESCRIPTION DE L'HABITAT :			3- DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT :						4- HISTORIQUE :			
	NOM	QUARTIER	PARCELLE	SECTION	RESIDENCE	NRBE D'USAGERS		PUITS ou SOURCE				SOL	TOPOGRAPHIE	NATURE DU SOL	INSTALLATION	INTERVENTION	
						Permanents	Maxi	Présence	Profondeur (m)	Distance (m) syst. Asst.	Usage					Année	Année
96	GALATI Guiseppe	les Rabattes			principale		3	non	impermeable	plat	argile	1996		
97	VIAL Gilbert	les Rabattes	26 p	ZN	principale	2	6	non	impermeable	plat	argile	1978		
98	BEAUTHIAS Eric	Les Reybias	149	ZL	principale	5	6	non	permeable	plat	gravier	1997		
99	BOUZIGUES Thierry	les Reybias			principale	3	3	puits +source	34 m	25 m	aucun pour puits-arrosage pour source	permeable	faible pente	gravier à -2m	1997		
100	CATALY Madeleine	les Reybias	176-184	ZH	secondaire			puits	30 m	50 m	obsolète	permeable	faible pente		1999		
101	CLAVEL Guy	les Reybias	180/183	ZH	secondaire	2	8	non	permeable	plat	gravier	2000		
102	EYNARD Jean Paul	les Reybias	177	ZH	secondaire	2	6	non	impermeable	plat	gravier	1999		
103	EYNARD Pierre	les Reybias	181	ZL	principale	2	5	non	permeable	plat	gravier	1963		
104	HERRY Robert	les Reybias	26	ZL	principale	2	6	puits	30 m	20 m	arrosage	permeable	faible pente	gravier	1978		
105	PATONNIER Stéphane	les Reybias	153	ZL	principale	4	7	non	permeable	plat	gravier	1998		
106	ACHARD Guy	Les Teppes	8a/9/10	YE	secondaire		6	puits	7 m	30 m	arrosage	permeable	faible pente	argile+gravier	1999		
107	BURAIIS André	Les Teppes	41	YE	principale	2		puits	6 m	15 à 50 m	arrosage	permeable	faible pente	argile + gravier	1970		
108	BURAIIS Jean Michel	Les Teppes			principale	4	4	non	impermeable	plat	argilo-sableux	2002		
109	DAVILA Anne Cécile	Les Touches	95	ZM	principale	5		non	permeable	faible pente	argile+sable	1991		
110	GAUTHIER Louis	Les Touches	146	ZM	principale	1	1	puits	peu profond	100 m	obsolète		plat		1973		
111	GENAUD Georges	Les Touches	235	ZM	principale	2	5	puits	2.50 m	15 m	arrosage	permeable	plat	argile	1965	1991	vidange de la fosse et réfection des écoulements de la salle de bains et des WC
112	PASTRE Claude	Les Touches (le Battoir)	161	ZM	principale			non	permeable	faible pente				
113	PERNIN Virginie	Les Touches	104	ZM	principale	3	4	non	permeable	plat	gravier	1977		
114	VIAL Jean Pierre	Les Touches	141-95	ZM	principale		2	puits	4 m	40 m	eau potable - arrosage	permeable	faible pente	argile+ sable	1968		
115	CATALON Thérèse	Les Vernes			principale	1	5	puits	7 m	30 m	arrosage	impermeable	plat	argile + sable	1970		
116	DEROUX Gilles	Les Vernes	59	ZK	principale	4	5	non	permeable	faible pente	gravier	1982		
117	FAUME Eric	Les Vernes	68	ZK	principale	2	3	puits	3 m	30 m	arrosage + piscine	impermeable	plat	argile + sable	1970		
118	ROMIEU Eliane et Jean	Les Vogelaux	232	ZL	principale			non	impermeable	plat				
119	CAZIER Marc	Lizeau	149	ZP	principale	4	8	puits	8 m		obsolète	impermeable	faible pente	argile	1964		
120	GENIN Gérard	Margès	118	ZM	principale	2	5	non	permeable	faible pente	gravier à -2m	2002		
121	DROGUE Gilbert	Moïse	A75	ZH	principale	2		non	permeable	faible pente	gravier	1967		
122	FERAUD Nicole	Moïse	103	ZH	principale	2	5	non	permeable	faible pente	gravier	1980	1999	réfection des drains d'épandage
123	MITTON Georges	Moïse	120-145-146	ZH	secondaire	2	6	puits		40 m	à sec	permeable	plat		1986 ou 1988		
124	PRADIER David	Pérvant	158	ZR	principale	5	5	non	permeable	plat	gravier	2002		
125	DA CONCEICAO Estevan	Pierre Grosse			principale	2		puits	23 m	30 m	obsolète	permeable	faible pente	marne	1988	1995	suppression du puits perdu - installation d'un champ d'épandage
126	JUNILLON Roland	Pierre Grosse	183	ZL	principale	2	8	non	impermeable	faible pente	argile	1980	2003	Refection complète
127	VARSI Mario	Pinède des Issambres	93	ZH	secondaire	6		puits	6 m	15 m	eau potable	impermeable	plat		1972		
128	PEYSSON Sylvain	Riffaudy			principale	2		puits	27 m		arrosage	permeable	plat	gravier	1967		
129	SARL TERPANT LA RIVIERA	RN 532 Aire des Marthes			discothèque restaurant		660	non		plat		1980		
130	LORiot Alain	Savoie	75	ZE	principale	3	3	puits	20 m		obsolète	permeable	plat	argile	2002		
131	SCI les PIGNARDES	Taligot	22	ZL	secondaire	0	2 à 8	puits	38 m	35 m	obsolète	impermeable	faible pente		1985	2004	remplacement de la pouzzolane du filtre, installation d'un regard
132	JUNILLON Lucette	Taney Est			principale	1	6	puits	10 m		arrosage	permeable	plat	argile	1970		
133	KEPENEKIAN Henri	Taney Est	83	ZI				non				1980		
134	RANDOT Claude	Taney Ouest	115-136-138	ZH	principale	1		non		plat	strates gravier argile	1980		
135	EYNAUD Roger	Torail		ZS	principale		1	puits	25 m	40 m	arrosage + piscine	permeable	plat	argile	1975		
136	FAY Marcel	Tournus	182	ZR	principale			non	permeable	faible pente	gravier	1972		
137	HOOG Carel	Tournus	118	ZR	principale	3	5	non	permeable	plat	gravier	1998		
138	CHOVET Henri	Vaugelas	90	ZD	principale	2	4	non	permeable	plat	gravier	1973		

ORDRE	1- LOCALISATION :				5- CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION :								6- ENTRETIEN		7- PROBLEMES RENCONTRES			8- COMMENTAIRES	
	NOM	QUARTIER	PARCELLE	SECTION	BAC A GRAISSE		FOSSE SEPTIQUE			EPANDAGE :		EAUX PLUVIALES		Frequence de vidanges		PROBLEMES	FREQUENCE		ENTRETIEN COLLECTIF
					Présence	Vol. (L)	Présence	Type	Vol. (L)	Lieu de rejet	Présence	Surface/ Longueur	Evacuation dans	Bac à graisse	fosse				
96	GALATI Guisepe	les Rabattes			oui	200L	oui	ev+em	3000L	drains	oui	3 x 16 m	ruisseau	1/an		non	...	oui	
97	VIAL Gilbert	les Rabattes	26 p	ZN	oui	150L	oui	ev+em	1500L	drains	oui	20m²-10m	terrain	1/3 à 4 ans	1/5 à 7 ans	non	...	oui	
98	BEAUTHIAS Eric	Les Reybias	149	ZL	non	...	oui	ev+em	3000L	drains	oui	25 m	3 puits perdu	...		non	...	à voir	présence d'un préfiltre entre la fosse et les drains : système complet
99	BOUZIGUES Thierry	les Reybias			oui	150L	oui	ev+em		drains	oui	3x10 m	puits perdu et terrain	1/2 ans	1/2 ans	non	...	oui	entretien collectif si tarifs préférentiels
100	CATALY Madeleine	les Reybias	176-184	ZH	oui	500L	oui	ev+em	3000L	drains	oui	50 m	puits perdu			non	...	non	maison fréquentée 3 mois par an
101	CLAVEL Guy	les Reybias	180/183	ZH	non	...	oui	ev+em	3000L	drains	oui	L = 45 m	puits perdu	non	...	oui	présence d'un préfiltre de 500L
102	EYNARD Jean Paul	les Reybias	177	ZH	oui	200L	oui	ev+em	3000L	drains	oui		puits perdu			non	...	oui	présence d'un préfiltre en sortie de fosse - le système d'épandage aboutit dans le puits perdu
103	EYNARD Pierre	les Reybias	181	ZL	nsp	...	oui	ev		drains et puits perdu	oui		puits perdu	...	1/3 ans	non	...	non	
104	HERRY Robert	les Reybias	26	ZL	oui	300L	oui	ev	1000L	drains	oui		puits perdu	2/an	1/10 ans	non	...	non	
105	PATONNIER Stéphane	les Reybias	153	ZL	oui	150L	oui	ev + em	3500L	drains	oui	24m²-24m	puits perdu			non	...	oui	
106	ACHARD Guy	Les Teppes	8a/9/10	YE	non	...	oui	ev+em	3000L	drains	oui	65 m	ruisseau	...	1/4 ans	non	...	oui	entretien collectif si tarifs préférentiels et fréquence limitée pour les hab. secondaires
107	BURAIIS André	Les Teppes	41	YE	oui		oui	ev		drains	oui		fossé ou champ			non	...	oui	
108	BURAIIS Jean Michel	Les Teppes			oui		oui	ev+em		drains	oui		fossé ou champ			non	...	non	
109	DAVILA Anne Cécile	Les Touches	95	ZM	non	...	oui	ev	1000L	fossé	oui		fossé ou champ	...	1/10 ans	non	...	non	système mal défini
110	GAUTHIER Louis	Les Touches	146	ZM	nsp	...	oui	ev+em		sol puis ruisseau	non	...	terrain	...	1/10 ans	oui	rare	oui	rarement quelques odeurs
111	GENAUD Georges	Les Touches	235	ZM	oui		oui	ev		nsp	nsp	...	ruisseau		1/6 ans		...		
112	PASTRE Claude	Les Touches (le Battoir)	161	ZM	oui		oui	ev		champ	non	...	champ		1/2 ans	non	...	non	
113	PERNIN Virginie	Les Touches	104	ZM	oui	nsp	oui	ev	1500L	tranchée filtrante en pierre puis fossé	non	...	fossé ou champ	1/2 ans	1/5 ans	non	...	oui	
114	VIAL Jean Pierre	Les Touches	141-95	ZM	non	...	oui	ev	1000L	drains	oui		infiltration dans le sol	...		non	...		système mal défini
115	CATALON Thérèse	Les Vernes			non	...	oui	ev+em	3000L	drains	oui		terrain naturel	...					
116	DEROUX Gilles	Les Vernes	59	ZK	oui	500L	oui	ev	1500L	drains	oui	40 m	puits perdu	1/3 ans	1/3 ans	non	...	oui	entretien collectif si tarifs maîtrisés
117	FAUME Eric	Les Vernes	68	ZK	oui		oui	ev	2000L	drains	oui	50 m	fossé ou champ	1/an	1/5 ans	non	...	non	
118	ROMIEU Eliane et Jean	Les Vogelaux	232	ZL	oui	50L	oui	ev+em	50L	puits perdu	non	...	puits perdu	2/ an		non	...	non	
119	CAZIER Marc	Lizeau	149	ZP	non	...	oui	nsp		nsp	nsp	...	ruisseau	...		non	...		
120	GENIN Gérard	Margès	118	ZM	oui	200L	oui	ev+em	3000L	drains	oui	3x12m	fossé			non	...	non	présence d'un préfiltre entre la fosse et les drains
121	DROGUE Gilbert	Moïse	A75	ZH	non	...	oui	ev	3000L	puits perdu	non	...	fossé ou champ	...	1/2 ans	non	...	non	
122	FERAUD Nicole	Moïse	103	ZH	oui	200L	oui	ev	3000L	drains	oui	35 m	2 puits perdu	1/3 ans	1/3 ans	non	...	oui	
123	MITTON Georges	Moïse	120-145-146	ZH	oui	1000L	oui	ev+em	3000L	puits perdu	non	...	puits perdu	1/4 ans	1/4 ans	oui	très rares	oui	
124	PRADIER David	Péravant	158	ZR	oui	200L	oui	ev+em	3000L	drains	oui	45 m	puits perdu		1/3 ans	non	...	non	
125	DA CONCEICAO Estevan	Pierre Grosse			oui	250L	oui	ev	2500L	drains	oui	40 m-terrain de 200m²	fossé ou champ	1/an		non	...	non	
126	JUNILLON Roland	Pierre Grosse	183	ZL	oui		oui	ev+em		drains	oui		fossé ou champ	1/2 à 5 ans		oui	fréquents		Débordements dus à unemauvaise infiltration dans les terrains argileux
127	VARSIO Mario	Pinède des Issambres	93	ZH	non	...	oui	ev+em	1000L	puits perdu	non	...	puits perdu	...	1/an				
128	PEYSSON Sylvain	Riffaudy			non	...	oui	ev	600L	puits perdu	non	...	puits perdu	...					
129	SARL TERPANT LA RIVIERA	RN 532 Aire des Marthes			oui		oui	ev		puits perdu	non	...	puits perdu	1/an	1/an	oui	rare	oui	problème de colmatage des canalisations
130	LORiot Alain	Savoie	75	ZE			oui	ev+em	3000L	drains	oui	6 m x 1500 m	puits perdu	...		non	...	non	présence d'un regard de contrôle à l'aval du champ d'épandage
131	SCI les PIGNARDES	Taligot	22	ZL	oui	250L	oui	ev+em	1500L	puits perdu	non	...	citerne et puits perdu	1/2 ans	1/5 ans	non	...	non	présence d'un filtre (pouzzolane) entre la fosse et le puits perdu
132	JUNILLON Lucette	Taney Est			oui		oui	nsp	1000L	puits perdu	non	...	fossé ou champ			non	...		
133	KEPENKIAN Henri	Taney Est	83	ZI	oui		oui	ev					puits perdu		1 fois en 20 ans	oui	rare	non	
134	RANDOT Claude	Taney Ouest	115-136-138	ZH	oui	160L	oui	ev	1200L	puits perdu	non	...	puits perdu	1 fois en 25 ans		non	...	oui	Occupé 6 mois par an par une seule personne
135	EYNAUD Roger	Torail		ZS	oui	100L	oui	ev	3000L	puits perdu	non	...	puits perdu			non	...		
136	FAY Marcel	Tournus	182	ZR	oui	100L	oui	ev	1500L	puits perdu	oui	8 m	puits perdu	1/an	1/2 ans	non	...	oui	épandage de 8 m à la sortie du puits perdu?
137	HOOG Carel	Tournus	118	ZR	oui	5L	oui	ev+em	4000L	drains	oui	L = 10 m	fossé ou champ	1/an	1/5 ans	non	...	oui	
138	CHOVET Henri	Vaugelas	90	ZD	oui		oui	ev	1000L	3 bacs filtrants puis puits perdu	non	...	champ et puits perdu			non	...	non	

ORDRE	1- LOCALISATION :				2- DESCRIPTION DE L'HABITAT :			3- DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT :						4- HISTORIQUE :			
	NOM	QUARTIER	PARCELLE	SECTION	RESIDENCE	NRBE D'USAGERS		PUITS ou SOURCE			SOL	TOPOGRAPHIE	NATURE DU SOL	INSTALLATION	INTERVENTION		
						Permanents	Maxi	Présence	Profondeur (m)	Distance (m) syst. Asst.					Usage	Année	Année
52	POTH Paul	Les Bergerons			principale	3		non	perméable	plat	gravier	1971	1985	pose d'un regard
53	SIBEUD Michel	Les Bergerons	102-104-50	ZY-YO	principale	3		non	perméable	plat	gravier	1975		
54	VALETTE Guy	Les Biroulis	11	ZC	principale	2		non	perméable	plat	gravier	1985		
55	BARNERON Bruno	Les Brochets			principale	5		non		plat		1992		
56	ROYANNEZ Jean Pierre	Les Brochets	50	ZD	principale	4		non	perméable	plat	gravier	1986		
57	ROYANNEZ Maurice	Les Brochets			principale	2		puits	23 m		obsolète	perméable	plat	gravier	1993		
58	RAPINE Georges	Les Buissières	110		principale	2	2	non	perméable	faible pente	gravier		1989	création d'un puits perdu
59	ROUSSET Roseline	Les Buissières	27	ZH	principale	3	3	non	perméable	plat		1974		
60	DUBY Paul	Les Chambres	4	YP	principale	2	2	non	perméable	plat	gravier	1975		
61	FAURE Christian	Les Chambres	8	ZY	principale	3		non		plat	gravier	1984		
62	NICOLAS Roger	Les Chambres			secondaire	2		puits	28 m	25 à 30 m	obsolète	perméable	plat	gravier	1985		...
63	FLEGON Michel	Les Chauv	12-13-14	YH	principale	5	12	non	perméable	plat	gravier	1996		
64	GOURRU Yannick	Les Chauv	138	ZP	principale	5		puits	15 m	40 m	à sec	perméable	faible pente			1997	construction d'un nouveau puits perdu
65	COTTE Annick	Les Faures		TANEY EST	principale	2	2	non		plat		1980		
66	BARTHELEMY Denise	Les Faures	8	ZK	principale	3	6	non	perméable	plat		1982		
67	BENISTAND Michel	Les Faures			principale	3	4	non	perméable	faible pente	sable et gravier	1985	2003	création d'un champ d'épandage
68	BESSET Isabelle	Les Faures			principale	4	4	puits		50 m	arrosage	perméable	plat	gravier	1987		
69	CHABERT Roger	Les Faures	87-88	ZK	principale	2		puits			eau potable - arrosage	perméable	faible pente	gravier		1990	création d'un puits perdu
70	LEROY Dominique	Les Faures	90	ZI	principale	1	2	source		400 m	arrosage	imperméable	plat	argile	1980		
71	VERRONS Jacques	Les Faures	5A	ZK	principale	1	3	non	perméable	plat	gravier + sable	1988		
72	VERNET Lionel	Les Gros Eynards	9	YN	principale	4		non	perméable	plat	gravier	2002		
73	BOISSIER Nadine	Les Marais Sud			principale	2		non	perméable	plat		1982		...
74	BRESSON Camille	Les Marais	1	ZO	principale	3	3	puits	5 m	30 m	arrosage	perméable	plat	argile	1975		
75	MASSON Marius	Les Marais	79	ZN	principale	1	1	puits	1 m	40 m	eau potable	imperméable	plat	limons argileux	1972		
76	MICHELON Josianne	Les Marais			principale	5		puits	6 m	10 m	arrosage?	perméable	plat		1992		
77	OLLAT Christophe	Les Marais	31	ZN	principale	5	5	non	imperméable	plat	limons argileux	1995		
78	DUBY Roger	Les Marhes(Hautes)	233	YB	principale	2		non	perméable	plat	gravier	1981		
79	FUMA Jean François	Les Marhes (Basses)			principale	5	5	puits	28 m	33 m	obsolète	perméable	plat	gravier	1980		
80	Matériel Rhône Alpes	Les Marhes (Hautes)	285/296	YB	Atelier + Bureau	3	3	non		plat	...	1970/1975		...
81	SILVESTRE Gérard	Les Marhes (Basses)			principale	2		non	perméable	plat	gravier	1972		
82	ARNAUD Nathalie	Les Petites Bayannes	25	ZD	principale	4		non	perméable	plat		2000		
83	BONNEFOY Guy	Les Petites Bayannes	32	ZD	principale	2	2	puits	31 m	25 m	arrosage	perméable	plat	gravier	1985	2002	construction d'un nouveau champ d'épandage
84	HABERT Sylvain	Les Petites Bayannes	177	ZB	principale	1	2	non	perméable	faible pente	argile et galets calcaire	2004		
85	PASTION Pierre	Les Petites Bayannes			principale	1	2	non	perméable	plat	gravier			
86	FRICHE Annie	Les Petites Maucunes			principale	1	3	non		plat	gravier+argile+sable	1985		
87	LEBASTARD Régis	Les Petites Maucunes	7559	ZS3	principale	2	6	non	imperméable	plat	gravier	1989		
89	GANOUN Abdelaziz	Les Peyres	218	ZE	principale	4	4	non	perméable	plat	gravier	2004		
90	VOSSEY Charles	Les Peyres		ZE	principale		2	non	perméable	plat				
91	AROD Alain	Les Pilots			principale	2	6	puits	25 m	80 m	arrosage	perméable	plat		1975		
92	FAURE Paul	Les Plantas	26	ZO	principale	2	4	non		plat	gravier + argile	1986		
93	MOTTIN André	Les Plotiers	88	ZR	principale	3	4	non		plat		1983		
94	TEKHIL Valérie	Les Plotiers	88		principale	4	4	non	perméable	plat	gravier			
95	COLLANGE Alain	Les Pôles	370	YB	principale	3		puits	28 à 32 m		aucun		plat				

ORDRE	1- LOCALISATION :				5- CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION :								6- ENTRETIEN		7- PROBLEMES RENCONTRES			8- COMMENTAIRES		
	NOM	QUARTIER	PARCELLE	SECTION	BAC A GRAISSE		FOSSE SEPTIQUE			EPANDAGE :		EAUX PLUVIALES		Frequence de vidanges		PROBLEMES	FREQUENCE		ENTRETIEN COLLECTIF	
					Présence	Vol. (L)	Présence	Type	Vol. (L)	Lieu de rejet	Présence	Surface/ Longueur	Evacuation dans		Bac à graisse					fosse
52	POTH Paul	Les Bergerons			oui	100L	oui	ev	1000L	drains	oui	10 m	puits perdu		2/an		non	...	non	
53	SIBEUD Michel	Les Bergerons	102-104-50	ZY-YO	oui	40L	oui	ev	1500L	filtres	non	...	puits perdu		1/mois	1/5 ans	non	...	oui	entretien collectif en fonction de la périodicité
54	VALETTE Guy	Les Biroulis	11	ZC	oui	220L	oui	ev+salle d'eau	2000L	drains	oui	3 x 16 m-70 m²	puits perdu		1/an		non	...	non	présence d'un préfiltre en sortie de fosse
55	BARNERON Bruno	Les Brochets			oui		oui	ev+em		drains	oui		puits perdu		1/2 ans	1/5 ans	oui	rare	oui	entretien collectif si tarifs préférentiels + quelques pb d'odeurs en période de sécheresse
56	ROYANNEZ Jean Pierre	Les Brochets	50	ZD	oui		oui	ev+em		puits perdu	non	...	puits perdu				non	...	non	projet de traitement des eaux blanches (280 l/ jour) fin 2005 début 2006
57	ROYANNEZ Maurice	Les Brochets			nsp		oui	ev		drains	oui	55 m	puits perdu		...	1 fois depuis 1993	non	...		
58	RAPINE Georges	Les Buisnières	110		oui	20L+30L	oui	ev	1000L	puits perdu	non	...	puits perdu		1/6 mois	1/4 ans	oui	fréquents	non	Les problèmes d'odeurs semblent liés au système des voisins
59	ROUSSET Roseline	Les Buisnières	27	ZH	oui		oui	ev		puits perdu	non	...	puits perdu		1/3 ans	1/5 ans	non	...	oui	
60	DUBY Paul	Les Chambres	4	YP	non	...	oui	ev		puits perdu	non	...	puits perdu		...	1/5 ans	non	...	oui	
61	FAURE Christian	Les Chambres	8	ZY	oui	200L	oui	ev+em	2500L	drains	oui		nsp			1/6 ans	non	...	oui	présence d'un préfiltre en sortie de fosse
62	NICOLAS Roger	Les Chambres			non	...	oui	ev+salle d'eau	2000L	fosse toutes eaux (3000L) puis puits perdu	non	...	champ ou puit perdu		...	1/3 à 4 ans	non	...	oui	
63	FLEGON Michel	Les Chaux	12-13-14	YH	oui	250L	oui	ev+em	2000L	drains	oui	2x25 m	fossé ou champ		1/2 ans		non	...	nsp	
64	GOURRU Yannick	Les Chaux	138	ZP	non	...	oui	ev+em	3000L	puits perdu	non	...	fossé ou champ		...		oui	fréquents	non	le puits perdu se remplit régulièrement : une pompe immergée évacue le trop dans les champs
65	COTTE Annick	Les Faures		TANEY EST	oui		oui	ev	300L	puits perdu	non	...	puits perdu			1/3 ans	non	...	non	le puits perdu est muni d'une pompe qui relève les effluents jusqu'à un champ
66	BARTHELEMY Denise	Les Faures	8	ZK	oui	300L	oui	ev	1500L	puits perdu	non	...	puits perdu		1/2 ans	1/5 ans	non	
67	BENISTAND Michel	Les Faures			oui		oui	ev		drains	?	?	jardin				oui	rare	oui	
68	BESSET Isabelle	Les Faures			non	...	oui	ev+em		puits perdu	non	...	puits perdu		...		non	...	non	
69	CHABERT Roger	Les Faures	87-88	ZK	non	...	oui	ev+em	1000L	puits perdu	non	...	puits perdu		...		non	...	oui	deux puits perdus consécutifs
70	LEROY Dominique	Les Faures	90	ZI	non	...	oui	ev	1000L	puits perdu	non	...	puits perdu		...	1/7 ans	non	...	oui	
71	VERRONS Jacques	Les Faures	5A	ZK	non	...	oui	ev+em	3000L	drains	oui	30 m	puits perdu		...	1/10 ans	non	...	non	
72	VERNET Lionel	Les Gros Eynards	9	YN	oui	150L	oui	ev+em	3000L	drains	oui	30 m²	puits perdu		1/an		non	...	non	
73	BOISSIER Nadine	Les Marais Sud			oui	150L	oui	ev	3000L	drains	oui	3 x 12 m	puits perdu		1/ an	1/ 10 ans	non	...	oui	oui pour un entretien collectif seulement si il est gratuit
74	BRESSON Camille	Les Marais	1	ZO	oui	500L	oui	ev	1000L	fossé	oui (bac à graisse)	20 m²	fossé ou champ		1/2 ans	1/ 4 à 5 ans	oui	rare	non	
75	MASSON Marius	Les Marais	79	ZN	non	...	oui	ev	3000L	fossé	non	...	fossé		...	1/10 ans	oui	rare	non	
76	MICHELON Josianne	Les Marais			nsp	...	oui	ev+em	3000L	drains	oui				...	1/an	non	...	non	Vidange de la fosse prévu dans les charges locatives
77	OLLAT Christophe	Les Marais	31	ZN	oui	200L	oui	ev	3000L	drains	oui	70m-200m²	ruisseau		1/an		non	...	non	
78	DUBY Roger	Les Marthes(Hautes)	233	YB	oui		oui	ev	1500L	drains puis puits perdu	oui		2 puits perdu		1/an		non	...	non	entretien de la fosse avec BIO7ecogène-présence d'un filtre épurateur entre la fosse et le bac à graisse : système complet
79	FUMA Jean François	Les Marthes (Basses)			oui	250L	oui	ev	1000L	puits perdu	non	...	fossé ou champ		1/5 ans	1/8 ans	non	...	non	
80	Matériel Rhône Alpes	Les Marthes (Hautes)	285/296	YB			oui	ev	...	puits perdu	non	...	puits perdu		non	...	non	
81	SILVESTRE Gérard	Les Marthes (Basses)			oui		oui	ev		puits perdu	non	...	puits perdu				oui	fréquents	oui	Système difficile d'accès: entretien négligé Raccordement au réseau existant possible selon le propriétaire
82	ARNAUD Nathalie	Les Petites Bayannes	25	ZD	oui		oui	ev+em	2000L	drains	oui	3 x 35 m	récupérateur				non	...	non	
83	BONNEFOY Guy	Les Petites Bayannes	32	ZD	nsp	...	oui	ev+em	5000L	drains	oui	3 x 15 m	puits perdu			1/15 ans	non	...	non	
84	HABERT Sylvain	Les Petites Bayannes	177	ZB	oui	500L	oui	ev+em	5000L	drains	oui	5 x 15 m	champ				non	...		
85	PASTION Pierre	Les Petites Bayannes			oui	500L	oui	ev+em	3000L	puits perdu	non	...	puits perdu				non	...	non	
86	FRICHE Annie	Les Petites Maucunes			oui		oui	ev+em							1/2 ans	1/5 ans	non	...	sans avis	
87	LEBASTARD Régis	Les Petites Maucunes	7559	ZS3	non	...	oui	ev+em	3000L	drains	oui	30 m	puits perdu		...	1/6 ans	non	...	non	présence d'un préfiltre entre la fosse et les drains
89	GANOUN Abdelaziz	Les Peyres	218	ZE	oui	220L	oui	ev+salle d'eau	3000L	drains	oui	3 x 15 m	puits perdu				non	...	oui	oui pour un entretien collectif si le coût est moindre
90	VOSSEY Charles	Les Peyres		ZE	non	...	oui	ev+em	1000L	puits perdu	non	...	puits perdu		...	1/10 ans	non	...	oui	
91	AROD Alain	Les Pilots			oui		oui	ev		puits perdu	non	...	puits perdu		1/3 ans	1/5 ans	non	...	à voir	
92	FAURE Paul	Les Plantas	26	ZO	oui		oui	ev+em	2000L	drains	oui		fossé ou champ							
93	MOTTIN André	Les Plotiers	88	ZR	oui + bac a cheminement lent	400L + 400L	oui	ev		drains	oui	nsp	puits perdu		1/2 ans		non	...	non	
94	TEKHIL Valérie	Les Plotiers	88		oui	300L	oui	ev	3000L	puits perdu	non	...	fossé ou champ		1/4 ans	1/4 ans	non	...		présence d'un préfiltre entre la fosse et le puits perdu
95	COLLANGE Alain	Les Pôles	370	YB	non	...					non		non	...		habitation raccordé au tout à l'égout venant du hameau des Marthes